

Bulletin

de la

Fédération des Femmes du Québec

1600, rue Berri - pièce 3115 - Montréal H2L 4E4 tél.: (514) 844-6898

Volume 9 no 3

Février 1979

QUAND HIER RESSEMBLE SINGULIÈREMENT À AUJOURD'HUI!

“Chercher à réaliser l'égalité de la femme par rapport à l'homme, c'est un idéal qui n'a en soi rien de malsain. Mais l'égalité totale est-elle réalisable? Sans doute, en tant qu'entité humaine, la femme est en tout point l'égale de l'homme. Mais à l'intérieur de la société, le problème n'est pas aussi simple. Si dans plusieurs domaines, la femme peut et doit être l'égale de l'homme, dans d'autres cette égalité n'est pas facile à réaliser. L'égalité n'existant même pas à l'intérieur d'un même sexe, comment pourrait-elle exister entre l'homme et la femme quand on tient compte des différences biologiques et intellectuelles qui séparent les deux sexes?”

Raymond Dubé, Le Soleil, le mercredi 9 décembre 1970.

EDITORIAL

Les droits de la personne, c'est l'affaire de tout le monde

La codification des droits et libertés de la personne forme un tout, à la fois document et instrument, dont la mise en oeuvre réelle est la pierre angulaire de notre civilisation. Cet ensemble concerne fondamentalement la personne humaine. Il n'est donc pas un texte abstrait, car il met l'accent sur l'individu dans ses rapports réels avec ses pairs et avec la société. La situation actuelle du respect des droits et libertés ne doit nous décourager face à la poursuite des objectifs qui sont préconisés dans une telle codification. Nous devons, au contraire, accroître nos efforts pour que les politiques fédérales et provinciales respectent les principes fondamentaux de la charte, tout particulièrement en ce qui touche les droits économiques, sociaux, culturels ainsi que les libertés civiles.

Le trentième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme par les Nations-Unies a été célébré à Ottawa à la mi-décembre. A cette occasion, Lucienne Aubert, vice-présidente à la FFQ et moi-même avons assisté à une conférence organisée par la Commission canadienne des droits de la personne avec la collaboration du secrétariat d'Etat et du ministère des Affaires extérieures. Lucienne Aubert représentait officiellement la Fédération et l'on m'avait confié l'animation d'un atelier.

Cette expérience fut des plus enrichissantes pour les cent cinquante participants venus de toutes les provinces. L'échange d'opinions entre eux ne pouvait qu'élargir leur vision des problèmes et les sensibiliser davantage à la question des droits et libertés.

Cela seulement aurait suffi pour faire de la conférence un événement des plus positifs car on retrouvait parmi les délégués des responsables de toutes les commissions provinciales des droits de la personne ainsi que des délégués d'organismes nationaux volontaires ayant pour but la promotion active des droits de minorités reconnues et ceux de minorités moins visibles: groupes ethniques, autochtones, personnes âgées, handicapés

physiques et mentaux, enfants et autres.

Cette rencontre était organisée pour discuter la nature des priorités dans le domaine du respect des droits et libertés et pour tenter de voir comment nous pourrions nous aider plus efficacement les uns et les autres. Tous ont reconnu que, dans ce domaine des droits de la personne, les changements s'effectuent lentement, que les démarches sont difficiles et qu'il faut faire des efforts et exercer une vigilance quotidienne. La confiance et la mise en commun de certains objectifs peut amener des progrès réels.

Répartis, par groupes de trente, dans les cinq ateliers bilingues, tous les participants ont ainsi pu prendre une part active à la discussion et collaborer à la rédaction des rapports et des recommandations. Lors de la plénière, on constata que plusieurs recommandations d'ateliers différents étaient à peu près identiques. Loin de voir dans cette similitude une répétition inutile, les participants ont vu dans cette situation un renforcement des voeux exprimés. En effet, ces prises de position communes apporteront un appui aux propositions de modification de la loi canadienne, propositions préparées par le président Gordon Fairweather et qui seront présentées à la Chambre des communes vers la fin du mois de janvier, dans le cadre d'un rapport spécial du ministre de la Justice, l'honorable Marc Lalonde.

Pour la majorité des participants, la déclaration des droits devrait être inscrite dans une constitution. On souligna également la mise en place de mécanismes facilitant la création de précédents de nature judiciaire à la suite de poursuites devant les tribunaux dans des causes concernant les droits et libertés. Les participants ont aussi insisté sur la nécessité de programmes d'éducation visant à changer les mentalités et les comportements qui causent la discrimination et le non-respect des droits de la personne. Le bien-fondé d'une charte des droits des enfants fut démontré.



Les revendications prioritaires des organismes féministes rejoignent les préoccupations et les intérêts de nombreux groupes présents à cette conférence. Citons quelques points communs: droit au travail, à un salaire égal pour un travail de valeur égale, accès à la formation professionnelle, à la promotion, mise en place de mesures positives, respect des engagements, le respect de la vie privée, etc., ainsi qu'un mécanisme de contrôle adéquat. Il s'agit avec d'autres sujets tels: le recours collectif, l'accès à des ressources techniques, les droits des Indiens et des personnes âgées, sont autant de sujets reflétant les intérêts et les préoccupations communs.

J'ai pris conscience que nous ne pouvions nous permettre, en tant que groupe féministe, de revendiquer des droits que nous considérons légitimes sans tenir compte des autres aspects de la discrimination dont sont victimes d'autres groupes de personnes dans la société.

Unis dans une action collective à partir de positions reflétant la société actuelle, nous serons tous plus forts pour cette lutte. Il est du meilleur intérêt de tous de discuter ensemble de stratégies et d'interventions communes en vue du respect des droits et des libertés. Les associations féministes ont des objectifs particuliers mais elles doivent comprendre que les autres aussi ont des besoins, qu'elles ne sont pas les seules à revendiquer et qu'en participant à des actions collectives elles deviennent, dans un sens très politique, une force positive dans la société. Au fond, lors de cette conférence, j'ai compris que les droits et libertés de la personne, c'est l'affaire de tout le monde. Cela est tout un défi!

Sheila Finestone
Présidente

CONGRÈS • CONGRÈS • CONGRÈS

Le congrès annuel de la Fédération des femmes du Québec aura lieu, au Château-Bonne-Entente, à Québec, les 4, 5 et 6 mai prochains. Les membres recevront d'ici peu la convocation officielle, une formule d'inscription ainsi que des détails sur les activités prévues. Les ateliers étudieront *le thème de la violence faite aux femmes dans notre société*. N'oubliez pas que l'assemblée générale annuelle est l'occasion pour les membres A et B de participer concrètement au choix des objectifs et à l'orientation des activités de la FFQ. Dès maintenant, préparez votre participation, réfléchissez au thème du congrès et pensez à des résolutions.

AMY WILLIAMS
vice-présidente responsable du congrès

Le conseil d'administration 1978-1979

PRESIDENTE:

Sheila FINESTONE, membre B, Montréal, Fédération des Femmes des Services communautaires juifs).

1ère VICE-PRESIDENTE:

Jeanne GARIÉPY, membre B, Montréal (Y.W.C.A.)

2ème VICE-PRESIDENTE:

Claire FREVE, membre A, Saguenay, Lac St-Jean

3ème VICE-PRESIDENTE:

Huguette LAPOINTE-ROY, membre A, Montréal

SECRETARE

Monique COTE-PETIT, membre B, Montréal (Cercle des Rencontres du Mercredi Inc.)

TRESORIERE:

Madeleine ST-JACQUES-ROBERGE, membre A, Montréal

VICE-PRESIDENTE AU COMITE DE:

LECTURE DES PROJETS DE LOI:

Anne ADAMS, membre A, Montréal

MISE EN CANDIDATURE:

Stella BAUDOT, membre A, Montréal

PROGRAMME:

Amy WILLIAMS, membre B, Montréal (Montreal Lakeshore University Women's Club)

PUBLICITE:

Lise CHEVRIER-DOUCET, membre A, Montréal

RECRUTEMENT:

Yollande ROLLO, membre A, Montréal

RELATIONS PUBLIQUES:

Marie-Claire Boucher, membre A, Montréal.

STATUTS ET REGLEMENTS:

Lucienne AUBERT, membre A, Montréal

LA REFONTE DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE LA FFQ

Ce texte servira de guide pour l'étude du projet de refonte qui vous sera adressé en même temps que la convocation à une Assemblée générale spéciale ultérieurement.

Lors de sa réunion du 17 février 1978, le Conseil général a été saisi d'un projet de refonte des Statuts et Règlements de la FFQ. Ce projet fera l'objet d'une Assemblée générale spéciale dans les semaines qui viennent. Voici donc, dans le but de vous préparer à cette Assemblée spéciale, l'historique de cette refonte, les principes directeurs qui l'ont guidée, de même que les changements majeurs qui sont proposés.

1. Historique du projet

A la demande des associations, un comité "Statuts et Règlements" formé de représentantes d'associations, a été mis sur pied en 1978. Ce comité a élaboré un questionnaire à l'intention des associations. Les résultats de ce questionnaire ont été présentés lors du Conseil général de novembre 1978. Dans leurs commentaires, les répondantes demandaient une meilleure représentation et un droit de vote plus important.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la FFQ avait eu, dans le passé, à affronter des difficultés par suite de l'imprécision de certains articles des Statuts. Enfin, ces Statuts ne reflétaient plus adéquatement la réalité vécue par la FFQ dans son fonctionnement journalier. Ces constatations nous ont conduites à déterminer les grands principes à partir desquels la refonte devrait être entreprise.

2. Principes directeurs

Les quatre principes sont les suivants:

A. Rendre les Statuts et Règlements plus conformes à la réalité vécue par la FFQ

- B. Donner plus de poids aux associations
- C. Séparer le financement de la FFQ et la représentation des associations
- D. Redéfinir les fonctions des administratrices.

Voici comment ces principes ont guidé les changements suggérés.

3. Principaux changements apportés aux Statuts et Règlements

A. Uniformisation des termes

Dans leur présentation, les Statuts et Règlements portaient les traces des amendements successifs qui avaient été apportés sans que toutes les concordances soient faites. Le projet actuel comporte donc une présentation "standardisée". Tous les articles sont intitulés, numérotés et présentés dans une table des matières. De plus, un certain nombre de définitions ont été ajoutées. L'abréviation FFQ, qui a toujours été utilisée dans les faits, est introduite dans les Statuts; le terme "Fédération" employé seul, qui porte à confusion, a été retiré des statuts partout où il apparaissait.

Dans le but d'aider la lecture du projet proposé, on trouvera dans la marge de droite la correspondance de chaque article avec le texte des statuts actuellement en vigueur (refondus le 11 mars 1976).

B. Définitions

Les articles 1, 2 et 3 définissent le nom et l'abréviation à utiliser pour identifier la Fé-▷

dération des femmes du Québec, le champ d'action de la FFQ de même que le territoire où s'exerce l'action de la FFQ. Ces définitions sont inspirées de la Charte de la FFQ et reflètent l'expérience vécue au cours des années passées.

C. Catégories de membres

Nous proposons l'abolition pure et simple de la catégorie "membre honoraire". Après discussions, il a été convenu que la FFQ qui se veut un mouvement dynamique, avait tout intérêt à n'avoir que des membres de plein droit.

La catégorie "membre collectif" subsiste sans changements notables. La catégorie "membres individuels", qui comprenait les membres A et B a par contre été profondément modifiée. Cette catégorie s'appellerait, à l'avenir, "membres particuliers" et comprendrait les membres individuels et les membres délégués. Nous croyons que cette terminologie reflète mieux la réalité et prête moins à confusion.

Dans le but de mieux représenter les associations, le nombre de membres délégués par un membre collectif est sensiblement accru. Nous croyons que la proposition faite à la page 2A donne aux associations un droit de vote réellement accru, tout en leur permettant de désigner un nombre réaliste de délégués.

Cette augmentation des membres délégués ne doit pas aller de pair avec une augmentation proportionnelle des cotisations. En effet, les cotisations ne constituent plus, maintenant, notre source première de financement. De plus, nous ne souhaitons pas améliorer le droit de vote d'une part, et augmenter les cotisations, de telle sorte que certaines associations se verraient incapables de les payer d'autre part.

Le montant de la cotisation ne figure pas dans les Statuts et Règlements. Cependant, dans l'esprit de la refonte actuelle, aucune association ne verrait sa cotisation augmenter de plus de \$10. en 1979, tout en ayant une augmentation importante du nombre de ses votes.

D. Conseil général

Dans le but de permettre une meilleure participation des membres au Conseil général, on remarquera à l'article VI, 3 p. 6, un assouplissement de la délégation au Conseil général.

E. Redéfinition des mandats des administratrices

L'article VIII, pages 11 et suivantes, constitue une transformation profonde du Conseil d'administration provincial. Nous suggérons, dans un premier temps, l'addition de deux membres à ce conseil d'administration. De plus, la majorité des comités permanents rattachés au C.A. avaient une vocation axée sur le fonctionnement interne de la FFQ. Nous croyons que les objectifs de la FFQ seraient mieux servis si des comités permanents tournés vers l'action (action politique, éducation, résolutions) étaient mis sur pied. Par ailleurs, certaines tâches ont été regroupées sous une même vice-présidente (cf. relations publiques et publicité se retrouvent sous communications). Enfin, les tâches des administratrices sont explicitées d'une manière plus conforme à l'expérience vécue.

F. Règlements des Conseils régionaux

Jusqu'ici, le mode de fonctionnement des Conseils régionaux était régi par des règlements qui n'apparaissaient pas aux Statuts de la FFQ. Le projet à l'étude prévoit que les règlements des Conseils régionaux constituent une annexe en bonne et due forme de nos Statuts et Règlements.

Ces quelques lignes soulignent les changements fondamentaux proposés. Il est important que chacune "épluche" le projet en regard des Statuts actuellement en vigueur, de manière à intervenir lors de la prochaine assemblée générale spéciale dont la date vous sera communiquée bientôt.

Lucienne Aubert
vice-présidente
Statuts et Règlements

INTERVENTIONS

Les fées ont soif

Déclaration de la FFQ lors de la conférence de presse du 12 décembre 79.

La Fédération des femmes du Québec croit qu'au Québec, les femmes devraient pouvoir s'exprimer librement. Nous

nous opposons donc à toute forme de censure et nous nous étonnons que le pouvoir judiciaire cède à la pression de groupes sociaux qui veulent faire de leurs valeurs celles

de toute la société québécoise. Il ne faut pas, non plus, oublier la dimension politique de cette intolérance et les abus qui peuvent en être la conséquence. La parole des femmes dérange tout particulièrement ceux et celles qui ne croient pas au pluralisme et à la liberté.

IL EST QUESTION DE LA FFQ À LA CHAMBRE DES COMMUNES

(Français)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

On demande si le gouvernement songe à établir des tribunaux de la famille au Québec — la position du Gouvernement

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Depuis quelques années déjà, plusieurs groupements québécois, et en particulier la Fédération des femmes du Québec, réclament l'établissement d'un tribunal de la famille. Vu les résultats de la dernière conférence provinciale-fédérale sur laquelle il y a eu un consensus unanime sur le transfert des droits de la famille, le ministre pourrait-il dire s'il a l'intention de présenter à brève échéance un projet de loi pour amender la Constitution, de manière à établir ces tribunaux familiaux, et est-ce que le ministre, vu que ceci nécessitera sans doute des délais assez prolongés, a une solution de rechange qui serait immédiatement applicable au Québec, ce qui pourrait, à brève échéance, aboutir à l'établissement d'un tribunal de la famille?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice): Monsieur le président, déjà, avec la collaboration de plusieurs provinces,

nous avons réussi à établir des tribunaux de la famille en procédant à la nomination conjointe de juges, dont la responsabilité est spécialisée dans le domaine des relations familiales. Je n'ai pas encore d'entente analogue avec le Québec, mais un tel arrangement est disponible aux autorités québécoises si elles veulent l'utiliser, de la même façon que quelques autres provinces ont déjà utilisé cette technique.

En ce qui concerne l'amendement constitutionnel qui serait requis pour assurer le transfert aux provinces de la responsabilité en matière de mariage et de divorce, le gouvernement a indiqué qu'il était d'accord sur un tel amendement constitutionnel, mais aucune décision n'a encore été prise sur la date à laquelle le Parlement sera invité à considérer cet amendement précis.

NOUVEAU DÉPART

Le Conseil d'administration a adressé un télégramme suivant aux ministres Monique Bégin, Marc Lalonde et Bud Cullen:

"... refusons d'envisager disparition de "Nouveau Départ" implanté dans 15 centres régionaux. Demandons instamment reconsidération dossier programme Canada Travail No 4123-GH2.

Sheila Finestone, présidente, FFQ."

OÙ SE RÉUNIR

1600 rue Berri,
suite 3115 (métro Berri)

Les locaux de la FFQ sont ouverts à
tous les membres qui
voudraient y tenir des réunions.

Communiquez avec

Raymonde Beauchamp:

844-7049 ou 844-6898

CENTRE DE RENSEIGNEMENTS ET DE DOCUMENTATION

UN SERVICE OFFERT
À TOUS LES MEMBRES

Communiquez avec
Marguerite Syrie:

844-7049 et 844-6898

ÉDUCATION

COUPURES IMPORTANTES DANS LES SUBVENTIONS POUR LES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION

Déblocage, enfin! La Direction générale de l'enseignement aux adultes du ministère de l'éducation du Québec nous a fait parvenir à la mi-janvier une réponse à notre demande de subvention. Mais déception, les sommes attendues sont réduites des deux tiers. Nous sommes donc obligées de réduire les activités d'éducation à leur strict minimum pour cette année. Mais soyez assurées, les choses n'en resteront pas là. Nous allons réagir à cette situation.

Il nous a donc fallu faire un choix dans les activités à vous proposer. Nous avons opté de favoriser la formation de base. Il nous apparaissait important de fournir en priorité aux militantes des organisations féminines les instruments nécessaires pour leur permettre de poursuivre efficacement leur travail.

Nous sommes à compléter un calendrier pour des sessions de formation au leadership. Nous offrons aux membres la Phase I et aussi une nouveauté la Phase III pour celles qui ont complété les phases I et II. Les bulletins d'inscription précisant les dates et le lieu vous parviendront par la poste.

Par ailleurs, un comité s'occupe actuellement de revoir toute la question d'éducation à la FFQ à la lumière des problèmes vécus cette année et tentera d'esquisser des projets pour l'avenir.

Nicole Boily, coordonnatrice

Dans sa chronique Féminin pluriel, dans Le Devoir du 22 janvier 1979, Renée Rowan explique les répercussions de ces coupures sur les activités de la FFQ et sur les grands dossiers en cours.

LES OVEP VICTIMES DES MESURES D'AUSTÉRITÉ

Tous les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) voient leurs demandes de subvention coupées de façon radicale pour l'année financière qui s'achève le 31 mars. C'est ainsi, par exemple, que la Fédération des femmes du Québec apprenait, ces jours derniers, que sa subvention pour l'année en cours était réduite au tiers de ce qu'elle avait réclamé, ce qui entraîne des coupures importantes dans son programme d'activités de formation.

Si on en juge par la lettre circulaire adressée à la FFQ par le service d'éducation populaire de la Direction générale de l'éducation des adultes sous la signature de M. Jean Roy, ces coupures semblent s'appuyer sur une question de budget plutôt que sur des critères permettant de juger de la valeur véritable des divers programmes.

M. Roy fait en effet état de la forte demande d'aide par rapport au budget disponible, soit une demande admissible de \$5,400,000 par rapport à un budget de \$2,091,000, ce qui correspond, proportionnellement, aux coupures dont sont victimes les organismes. Puisque le budget a dû être ramené à un peu plus du tiers de la demande admissible, les subventions ont été coupées en conséquence, sans autre forme apparente de discernement.

"On ne connaît pas les critères pour accorder les subventions, note au cours d'un entretien la coordonnatrice à la FFQ, Mme Nicole Boily. C'est inacceptable et extrêmement dangereux non seulement pour la Fédération, mais pour l'ensemble des organismes d'éducation populaire qui voient ainsi leur action sérieusement compromise."

Nicole Boily souligne en outre la date tardive à laquelle les subven-

tions sont accordées. "Nous venons tout juste d'être avisées du montant de notre subvention, soit à la mi-janvier, trois mois avant la fin de notre année financière. Comme on ne pouvait aucunement prévoir le montant qui allait nous être accordé, notre programme d'activités de formation pour 1977-1978 est sérieusement handicapé. Nous n'avons rien fait en éducation au premier semestre. C'est catastrophique car ce domaine d'activité est pour nous fort important."

Cette subvention de la Direction générale de l'éducation des adultes permet en effet à la FFQ d'offrir à ses membres des cours d'organiser des stages et des colloques.

En raison donc de cette période de grande noirceur et de l'importante coupure du budget qu'elle vient de connaître, il n'y a pas eu de stage de leadership à l'automne et au lieu de quatre, il n'y en aura que deux à ce semestre.

La FFQ ne sait pas encore si elle sera en mesure d'offrir le stage sur le marché du travail mis sur pied pour sensibiliser les femmes aux différents phénomènes dans ce secteur: "Malgré une forte demande de la part de nos membres, on se demande si cela sera possible tenant compte du budget dont nous disposons. Si on ne doit compter que sur de l'autofinancement, cela veut dire des coûts de participation qui sont inaccessibles pour la majorité des participantes."

Il apparaît, d'autre part, à peu près impossible à la Fédération d'offrir à ses membres les cours sur le budget familial et les problèmes économiques du quotidien auxquels les femmes ont à faire face.

Il a toutefois été décidé de garder au programme des activités de for-



mation le colloque qui coïncide avec le congrès annuel de la FFQ. Le thème retenu pour cette rencontre qui aura lieu les 5, 5 et 6 mai, à Québec, au Château Bonne-Entente, est celui de la femme et la violence.

Les responsables du colloque, Amy Williams et Christiane Bacave, ont dégagé trois sous-thèmes qui serviront à alimenter les discussions: la violence sociale, c'est-à-dire la violence dans un sens général et considérée en tant qu'expression du mépris de la société à l'égard des femmes; la violence physique dont on a redivisé les manifestations en trois secteurs: l'agression et le viol — la violence familiale et les aspects violents d'une certaine pratique de la médecine; et la violence dans les médias, c'est-à-dire l'expression de la violence faite aux femmes et ses conséquences dont la principale est la difficulté de changer les mentalités alors que les médias véhiculent des modèles et des situations qui va-

lorisent le mépris à l'égard des femmes.

De l'avis de Nicole Boily, les années qui viennent vont être très difficiles pour les associations et groupes féminins: "On sent les coupures, les restrictions de toutes parts. Nous nous posons des questions très sérieuses avec des diminutions de subventions comme celle que l'on vient de subir avec le ministère de l'Éducation". On peut s'attendre à ce que l'ensemble des OVEP réagisse dans les prochaines semaines.

Malgré les difficultés entraînées par ces importantes coupures de budget, il y a énormément de travail qui se fait grâce au militantisme des bénévoles, mais ce travail volontaire a ses limites. Les femmes croient à la nécessité de militer pour améliorer leur condition, mais elles doivent être appuyées dans leurs efforts.

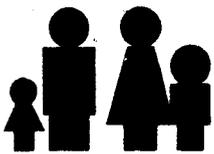
Dans les grands dossiers en cours à la FFQ, mentionnons celui de la

réforme du Code civil particulièrement en ce qui concerne le droit de la famille. La Fédération prépare un mémoire qui doit être déposé avant le 21 février et qui sera présenté devant la Commission parlementaire de la Justice qui siègera les 13, 14 et 15 mars.

A ce propos, rappelons à l'intention des autres organismes qui auraient des renseignements supplémentaires à demander concernant cette commission sur la réforme du droit à la famille qu'il faut s'adresser à la Direction des communications du ministère de la Justice, à Québec, au numéro (418) 643-5140.

La FFQ prépare également un mémoire qui sera présenté en commission parlementaire sur les normes minimales de travail, ainsi qu'un dossier sur toute la question des services de garde en prévision de la politique de la petite enfance annoncée

(suite à la page 11)



COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA RÉFORME DU DROIT DE LA FAMILLE

Le ministère de la Justice invite la population à participer aux travaux de la Commission permanente de la Justice sur la réforme du droit de la famille qui se réunira à Québec les 13, 14 et 15 mars 1979.

Cette commission parlementaire se penchera sur tous les aspects du Rapport de l'Office de révision du Code civil qui traitent du droit de la famille et des droits et obligations des époux, soit tout le Livre II, les articles 24 à 45 du Livre I et l'article 6 du Livre III. On étudiera également la constitution d'un tribunal de la famille.

PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS

Primauté de l'intérêt de l'enfant (Livre I*)

Nom des époux et de leurs enfants (Livre I*)

Présomptions de survie discriminatoires à l'égard des femmes (Livre III*)

Principe de l'égalité des époux (Livre II*)

Régimes matrimoniaux, fiançailles (Livre II*)

Séparation de corps et divorce (Livre II*)

Adoption, filiation (Livre II*)

Obligation alimentaire (Livre II*)

Autorité parentale (Livre II*)

Constitution d'un tribunal de la famille**

On peut se procurer ces documents chez l'Éditeur du Québec

* Rapport sur le Code civil du Québec de l'Office de révision du Code civil, Livres I à IX publiés en deux volumes, 1977.
* Rapport du Comité sur le Tribunal de la famille. Vol. XXII, 1975.

Tous les groupes et tous les particuliers qui désirent se faire entendre devront faire parvenir un mémoire avant le 21 février 1979, à:

Monsieur Jacques Pouliot
Secrétariat des commissions
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
G1A 1A7

Ceux qui présenteront des mémoires seront convoqués par télégramme sept jours avant la tenue de la Commission.

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à la Direction des communications du ministère de la Justice, téléphone 643-5140 à Québec.



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Direction des communications

Les membres de la FFQ sont invités à participer à cette commission parlementaire. Un comité de la FFQ sous la direction de Lucienne Aubert étudie les projets de révision du code civil et en particulier les points mentionnés dans l'avis du gouvernement.

DOSSIER FFQ

La publicité sexiste

Le comité **Publicité et sexisme** du YWCA de Montréal a publié les résultats de son étude de messages publicitaires de certaines chaînes de télévision et de certaines revues dans un rapport daté de la fin de décembre 1978.

Le comité **Publicité et sexisme** considère ce rapport comme un **point de départ** et souhaite continuer l'analyse, la classification et la dénonciation de messages publicitaires sexistes. Pour collaborer avec le comité, les membres de la FFQ peuvent entrer en communication avec les membres du comité ou envoyer un relevé de messages jugés sexistes aux membres du comité à l'adresse ci-bas mentionnée.

Pour recevoir une copie de ce rapport, il suffit d'en faire la demande en incluant un chèque ou un mandat-poste au montant de \$3.00 fait à l'ordre du YMCA pour frais de transport et de manutention au:

Comité Publicité et sexisme
YWCA
1355 OUEST DORCHESTER WEST
MONTREAL QUEBEC H3G 1T3 866-9941

EXTRAITS DU RAPPORT

Introduction

Le comité "**Publicité et Sexisme**" est constitué par un groupe de femmes appartenant au YWCA de Montréal qui, depuis un an, se livrent à une recherche sur la discrimination à l'égard du sexe féminin dans la publicité. En publiant ce rapport, le comité désire avant tout, que prennent conscience du problème les deux parties en cause: les consommateurs (plus particulièrement les femmes) et les publicitaires; il espère en outre un dialogue fructueux avec ces deux groupes, afin de tenter d'éliminer le sexisme.

Plusieurs études ont déjà cerné le problème et proposé des solutions. Cependant, les publicitaires n'accepteront d'apporter des changements que dans la mesure où le public aura manifesté sans ambiguïté son désir de voir se modifier les pratiques actuelles.

Ce rapport se situe dans le cadre d'un projet d'action féministe faisant suite à une étude récente sur le sexisme dans les manuels scolaires publiée par le YWCA de Montréal. Les divers programmes d'égalité de chance dans l'emploi tentent d'éliminer la discrimination faite à l'égard des travailleuses et se situent, par le fait même, dans la même ligne de pensée. Notre démarche s'appuie sur les articles 4, 10 et 11 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne portant sur la dignité de la personne, sur la discrimination sexuelle et sur l'affichage.

Il s'agissait donc de poursuivre cette orientation sociologique axée sur une reconnaissance objective des goûts et des aptitudes de la personne indépendamment de son sexe.

Cette recherche donnera une définition du sexisme, une explication de la méthode de travail adoptée, les médias choisis et les résultats obtenus. Elle cherchera à comprendre les effets psychologiques du sexisme.

Les moyens que le public peut utiliser pour réagir face à une publicité sexiste seront élaborés de façon explicite. Un questionnaire-guide, susceptible d'aider les publicitaires à créer des images non sexistes, leur sera proposé, c'est-à-dire une sorte de complément à un code d'éthique qu'ils se donneront, nous l'espérons.

Cette étude tentera de trouver des réponses aux arguments classiques qu'avancent les publicitaires pour défendre leur position actuelle. Quatre annexes compléteront cette recherche. La première comporte des illustrations tirées de revues, la deuxième décrit des messages télévisés, la troisième compare deux annonces: l'une sexiste et l'autre pas, pour un même produit et la quatrième contient la fiche de contrôle et d'analyse.

Enfin, rappelons que l'image modèle nos attitudes, nos comportements ainsi que ceux des générations futures; son pouvoir demeure incontestable...

III-Comment réagir?

Un des buts recherchés dans l'élaboration de ce travail est de fournir aux consommateurs et consommatrices des outils de revendication. Après tout, ce sont les réactions du public face à un produit qui poussent les publicitaires et commanditaires à modifier leur mise en marché.

Il n'existe pas de lignes téléphoniques pour porter plainte sur le contenu choquant, dévalorisant, anti-écologique, sexiste, etc., des messages, c'est-à-dire sur des aspects non-commerciaux. Face à une publicité sexiste, comment doit protester le (la) citoyen(ne) conscient(e) de l'impact social et éducatif de la publicité?



Moyens utiles:

- Ecrire une lettre personnelle ou collective, ou par l'intermédiaire d'une association sympathique à votre cause;
Vous trouverez un modèle de lettre à la page 15.
N'OUBLIEZ PAS D'ENVOYER UNE COPIE CONFORME AU COMITE "PUBLICITE ET SEXISME", YWCA, 1355 ouest, boul. Dorchester, Montréal (Québec), H3G 1T3.
- se servir des journaux (chronique des lecteurs ou équivalent) pour exprimer votre mécontentement, ce qui pourra déclencher un mouvement de protestation;
- organiser ou du moins appuyer un boycottage suffisamment important pour faire baisser les ventes dans une région donnée;
- déclencher une pétition.

Les lettres de protestation doivent contenir les coordonnées des messages critiqués:

- **A la télévision:**
 - le nom du produit ou du service ou du message d'intérêt public;
 - la chaîne, le jour et l'heure de diffusion.
- **Dans une revue:**
 - le nom du produit ou du service ou du message d'intérêt public;
 - le nom de la revue, le mois, l'année et le numéro.

Pour connaître les nom et adresse de l'agence de publicité et du commanditaire:

- A la télévision: appeler au poste ou écrire au service de la publicité.
- Dans une revue: chercher le nom de la maison de publication (généralement au verso de la page couverture). Celle-ci vous donnera les nom et adresse de l'agence de publicité et du commanditaire. Leur écrire.

Autre suggestion:

Si vous trouvez des annonces exemptes de sexisme, faites part aux publicitaires de vos commentaires positifs. Ca les gardera dans la bonne direction!

Moyens inutiles:

- Fermer l'appareil de télévision ou le récepteur;
- fermer la revue;
- détourner le regard d'un panneau publicitaire, d'une vitrine, d'un emballage ou de tout autre support publicitaire;
- boycotter individuellement un produit ou un service.

MODELE DE LETTRE

(endroit, date)

sur la 1ère lettre
(PRESIDENT de la COMPAGNIE
Adresse)

sur la 2ième lettre
(PRESIDENT ou DIRECTEUR GENERAL
de l'AGENCE DE PUBLICITE
Adresse)

sur la 1ère lettre
(M/Mme le PRESIDENT)

sur la 2ième lettre
(M/Mme le DIRECTEUR GENERAL
de l'AGENCE DE PUBLICITE)

Récemment, j'ai pris connaissance de votre annonce.

(SPECIFIER LE PRODUIT OU LE SERVICE. LE NOM DU
GPOSTE, LA DATE ET L'HEURE OU LE NOM DE LA
REVUE, LE NUMERO, LE MOIS ET LA PAGE.)

Je dénonce cette annonce car elle ...

(DITES POURQUOI VOUS LA DENONCEZ;
LA DECRIRE AU BESOIN.)

J'espère que vous tiendrez compte de mes observations
et que vous retirerez cette annonce.

J'attends une réponse de votre part dans les plus brefs
délais.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, mes salutations dis-
tinguées.

VOTRE NOM
ADRESSE

c.c. Comité "Publicité et Sexisme"
Y.W.C.A.
1355 ouest, boul. Dorchester
Montréal (Québec), H3G 1T3

Extraits du rapport Publicité et sexisme

CONSEILS RÉGIONAUX

Thetford Mines

Présidente: **Carole E. Bédard**
Vice-présidente: **Lise C. Olivier**
Secrétaire-trésorière: **Rose-Hélène Martin**

Objectifs à court et à long terme cette année.

1- Aide et approbation à l'organisation **parents-secours** dont la présidente est Mme Paule Letendre.

But: Mettre sur pied **parents-secours** au niveau de notre ville.

2- Recrutement intensif pour la FFQ.

3- Souper des membres avec d'autres femmes STEA et CSN suivi d'un échange.

But: Découvrir des points d'action communs.

4- Multiplier l'information aux femmes par l'intermédiaire des journaux: local et régional.

5- **Projet:** Théâtre pour enfants 10-12 ans. "Egalité des chances" (à suivre).

6- Participation au Congrès FFQ 1979.

7- **Projet:** Organisation d'un cours d'auto-défense pour les femmes de la région.

8- **Projet:** "Vire-Vie"

Etude et faire connaître le projet "Vire-Vie" aux instances concernées.

Rose-Hélène Martin, sec.

Québec

Présidente: Beverly Lopez
Vice-présidente: Hélène Buteau
Vice-présidente: Diane Demers
Vice-présidente: Louiselle Couture
Secrétaire: Michèle Guay
Assistante-secrétaire: Marcelle Simard
Trésorière: Lise Douville
Conseillère: Françoise Stanton
Conseillère: Janine Arseneault
Conseillère: Denise Rochon

Le nouveau comité exécutif du Conseil régional de Québec organisa pour le 4 décembre une causerie sur le thème: La Femme et la Santé. Louise Guyon du ministère des Affaires sociales nous présenta à cette occasion, un tableau fort significatif de l'état de santé de la femme au Québec. Elle a parlé des services très utilisés (gynéco-

logie), ainsi que des examens et opérations privilégiés par les médecins (hystérectomie, colistectomie, amygdalictomie). Il semble que la médecine curative se borne à une image négative des phénomènes naturels propres à la femme, (menstruations, contraception, grossesse, accouchement, ménopause) et se limite à des services d'état de crise. On guérit temporairement les effets, et on maintient la femme dans l'ignorance des problèmes de santé plus profonds (hygiène de vie, habitudes de vie). Quelques thèmes d'intérêt ont été identifiés: la violence médicale; la perception de la femme chez les professionnels de la santé; la possibilité des cliniques d'auto-santé; l'amélioration des instruments utilisés lors de l'accouchement (table et étrier); les services personnalisés dans les services de santé.

Dans une perspective de sensibilisation de la femme à l'égard d'une prise en charge de sa santé, le Conseil régional s'empresse d'organiser la Journée internationale de la femme le 8 mars, autour du thème de la santé. La participation de d'autres associations féminines à l'organisation de cette journée a été sollicitée. L'AFEAS, le RAIF, le YWCA, la Corporation des infirmières de Québec et le Syndicat professionnel des infirmières sont à l'oeuvre actuellement, pour faire du 8 mars, un succès.

Le programme de l'année 1979 comporte aussi:

- des cours,
- deux comités d'études: un sur la réforme du Code civil, et l'autre sur le Rapport Boutin.
- trois comités d'action: le comité de stratégie, le comité du 8 mars et le comité en charge d'organiser le congrès,

- une programmation des films, sur des sujets d'intérêts pour tous. La projection du film a lieu à l'ONF, une fois par mois. En vue de sensibiliser le public à l'Année internationale de l'enfant, nous commençons notre programmation avec le film "**Les Héritiers de la Violence**", de Thomas Vamos. "**Derrière l'Image**" de Florian Sauvageau et Jacques Godbout sera présenté le 1er février 1979.

Les réunions mensuelles organisées autour du thème de la violence médicale se veulent des rencontres de préparation aux thèmes qui seront discutés lors du congrès. Des techniques d'apprentissage au lobbying seront, au mois de février, intégrés à nos discussions sur la santé. Ce programme prend fin avec la tenue du congrès les 4, 5 et 6 mai. Nous avons hâte de recevoir les membres de la Fédération ici à Québec et d'échanger sur les expériences vécues cette année.

A la prochaine,
Beverly Lopez, présidente.



Saguenay- Lac St-Jean

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente: Colette Brochu
Présidente ex officio: Hélène Giasson
Vice-présidente: Suzanne Bonneau
Secrétaire: Louise Gauthier
Trésorière: Francine O. Gagnon
Relationniste: Régine H. Caron
Comités: Michelle Parent



(photo) Le Quotidien de Chicoutimi, 8 décembre 1978

DE LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE

Une cinquantaine de personnes ont assisté à la soirée d'information sur la violence dans la famille, organisée par le Conseil régional de la Fédération des femmes du Québec.

Me Estelle Tremblay, la criminologue. Diane Gaudet, du comité régional de protection de la jeunesse; Me Jean-Pierre Périgny, de l'Aide juridique et Marthe Vaillancourt, du Conseil du statut de la femme, y ont participé à titre de personnes-ressources.

RENCONTRE AVEC LE MINISTRE BEDARD ET LES DEPUTES DE LA REGION

Le 19 novembre dernier, le Conseil régional participait à cette rencontre. Dans le cadre de la discussion, la Fédération des femmes du Québec a insisté sur l'urgence des congés de maternité et la crainte que cette mesure demeure insatisfaisante, elle redemande ce que deviendront les \$5.8 millions prévus au budget à ce titre. La FFQ relève aussi la condition des travailleuses qui se situent majoritairement dans la catégorie des salaires minimums et du travail à temps partiel. La réforme du Code civil, la discrimination dans les avantages sociaux, la participation des femmes au régime de rentes du Québec, les garderies.

Montréal

Présidente: Anne-Marie Dionne
Vice-présidente: Lise Goyette
Vice-présidente: Lawrence Gamache
Secrétaire: Louise Gosselin
Trésorier: Laura-Berthe Beaulieu

Au Conseil régional de Montréal



Anne-Marie Dionne, présidente, et Huguette Lapointe-Roy, présidente honoraire.

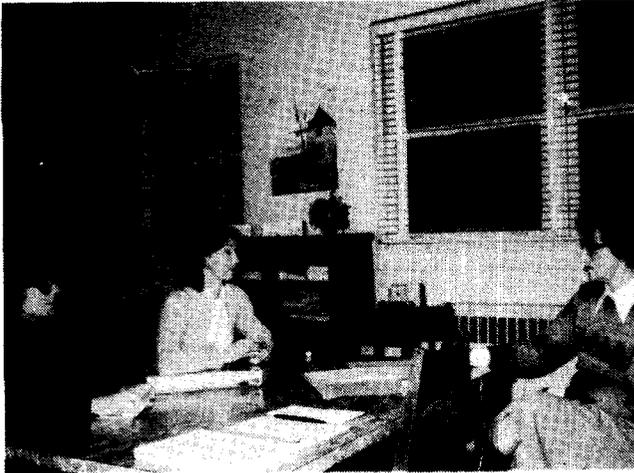
Année internationale de l'enfant

Le comité des projets spéciaux travaille depuis déjà plusieurs semaines à élaborer et à organiser un programme d'activités à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant. Deux sous-comités ont été formés: un sous-comité de création et d'analyse chargé de déterminer le contenu du programme et un sous-comité d'organisation et d'action dont le rôle est la mise en place d'activités permettant de matérialiser le contenu du programme.



Comité de création et d'analyse

Diane Duguay, Violaine Ayotte, Rollande Guay, Raymond de Beauchamp et Lorraine Crevier-Olivier.



Comité d'organisation et d'action

Ginette Busque, Michelle Ayotte et Lawrence Gamache, coordonnatrices des deux sous-comités. N'apparaissent pas sur la photo: Renée Garneau-La Haye, Lucille Ouellet, Michèle Sarrasin et sa fille Hélène.

Tous les membres du Conseil régional de Montréal sont invités à apporter leur participation au travail de recherches et d'enquêtes nécessite la réalisation de ce programme. Le travail se fera en petites équipes dirigées par une animatrice. Le comité d'accueil et de liaison, sous la responsabilité de Odile Hamel, communiquera sous peu avec les membres en vue de la formation des équipes.

Amitiés franco-juives

Cinq rencontres amicales ont permis, depuis février 1978, à un groupe de femmes du Conseil régional de Montréal et de la Fédération des femmes des Services communautaires juifs (Allied Jewish Community Services) de se mieux connaître et partant de se mieux comprendre. Des invités à l'expérience variée sont venus tour à tour dialoguer sur des thèmes aussi divers que: "La Pâques juive selon la tradition sépharade" (Joseph Gabbay); "Le journal Le Devoir et l'évolution du féminisme au Québec" (Renée Rowan); "Mon engagement social, depuis ma jeunesse jusqu'à aujourd'hui" (Madeleine Ryan).



Le mercredi 13 novembre dernier, le groupe visitait au Musée d'art contemporain l'exposition consacrée aux oeuvres réalisées entre 1947 et 1949 par les quinze signataires du manifeste Refus global (1948): Paul-Emile Borduas, Jean-Paul Riopelle, Marcelle Ferron, Fernand Leduc, Jean-Paul Mousseau, etc. Ce manifeste dont les répercussions ont été grandes au Québec, est un long "réquisitoire révolutionnaire" qui attaque "violemment l'autoritarisme oppressif du clergé et de la politique au pouvoir" et qui revendique "la liberté absolue non seulement en art mais dans toute la vie" (Robert, Guy, **L'Art au Québec depuis 1940**, Montréal, Editions La Presse, 1973, 501 pages).

Malgré une forte tempête de neige, 19 des 25 personnes invitées étaient au rendez-vous. La photo de gauche nous montre les participantes dans le hall d'entrée du musée. On y reconnaît les responsables des deux groupes. Assises de gauche à droite: Anne-Marie Dionne, Rhoda Granastein et Huguette Lapointe-Roy; debout: Yveline Goldblatt (6e personne à partir de la droite) et Gracia Burnett (1ère personne à l'extrême droite).

La prochaine rencontre aura lieu vers le début de mars et permettra aux personnes de culture française de se familiariser avec quelques institutions communautaires juives de Montréal qui, comme l'on sait, sont à l'avant-garde sous bien des aspects: services sociaux, services d'éducation, services culturels, services récréatifs, etc. Toute personne intéressée à participer à cette rencontre peut en exprimer le désir à Yveline Goldblatt, à 733-9397.

Anne-Marie Dionne
présidente

Montréal, le 20 janvier 1979

(suite de la page 6)

cet automne par le ministre au Développement social, M. Pierre Marois, et le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, et qui devrait être rendue publique d'ici l'été.

Un autre mémoire sur l'agression et le viol devrait également être dé-

posé avant la fin du mois, cette fois à Ottawa, en relation avec le bill C-52. Mentionnons enfin le dossier du congé de maternité qui reste toujours aussi brûlant d'actualité pour la FFO.

Au fait, où en est la campagne de publicité que devait entreprendre, en

tout début d'année, la Commission du salaire minimum pour faire connaître à toutes les femmes du Québec leurs droits en regard de la nouvelle ordonnance sur le congé de maternité? Est-ce renvoyé aux calendes grecques?

ASSOCIATIONS

- Association des diplômés en économie familiale
- Au bas de l'échelle
- Association de familles monoparentales bas-Saguenay "La Ruche"
- Association des cadres et professionnels de l'université de Montréal
- Association de familles monoparentales de l'Estrie Inc.
- Association des femmes autochtones du Québec
- Association des femmes de carrière de Chicoutimi
- Association des femmes diplômées des universités (Mtl.)
- Association des femmes diplômées des universités (Québec)
- Association des puéricultrices de la province de Québec
- Association des veuves de Montréal
- Association nationale des secrétaires, section Saguenay Lac St-Jean
- Les auxiliaires bénévoles de l'hôpital de Jonquière
- B'nai B'rith women council
- Cercle des femmes journalistes
- Cercles des rencontres du mercredi inc.
- Cercle social Marguerite d'Youville
- Centre d'information et de référence pour femmes
- Club culturel humanitaire Châtelaine
- Club Wilfrid Laurier des femmes libérales
- Communauté sépharade du Québec
- Conseil national des femmes juives
- Fédération des femmes des services communautaires juifs
- Junior league of Montreal Inc.
- Ligue des citoyennes de Jonquière
- Ligue des femmes du Québec
- Montréal Lakeshore university women's club
- Mouvement des femmes chrétiennes
- Regroupement des garderies région six c
- Sherbrooke and district university women's club
- Société d'étude et de conférences (Mtl.)
- Société d'étude et de conférences (Québec)
- Voix des femmes
- West Island Women's Centre
- YWCA

LE CERCLE DES RENCONTRES DU MERCREDI INC.

C.P. 271 Ste-Thérèse, Québec J7E 4J2

LE BENEVOLAT

Tout, comme la vie sociale elle-même, le bénévolat a évolué. Bien qu'être bénévole signifie toujours rendre un service non rémunéré, on ne pose plus ce geste dans le même esprit que par le passé. Le bénévolat d'aujourd'hui, c'est un engagement social et moral qui a sans cesse de nouveaux défis à relever. Les bénévoles passent, les besoins restent. Il faut sans cesse faire appel à toutes les bonnes volontés.

Si tu veux donner ton temps, partager tes connaissances, utiliser tes talents, prendre des responsabilités, téléphone au numéro **435-0808**.

Gens d'action en formation

"NOUVEAU DEPART"

C'est en collaboration avec le YWCA que le service de l'éducation des adultes de la Commission Scolaire des Mille-Iles ouvre pour une seconde fois une session "Nouveau Départ".

"Nouveau Départ" est un programme d'orientation pour les femmes de 35 à 55 ans, qui souhaitent faire le point avant de s'engager dans un nouveau projet de vie plus riche et plus satisfaisant.

La session débute le 13 février 1979, le coût est de \$45.00. Elle aura lieu aux Terrasses Fabreville angle des Boul. Dagenais et Boul. Labelle. Pour plus d'informations, téléphoner à France Gosselin-Gravel à **625-6951** poste 270 ou 291.

CENTRE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE POUR FEMMES

3585, rue St-Urbain
842-4781-80

Le Centre d'information et de référence pour femmes est maintenant ouvert le mardi soir jusqu'à 21h. Nos nouvelles heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9h à 17h et de 17h à 21h le mardi soir. Pendant ces heures d'ouverture on peut nous téléphoner pour avoir des renseignements, venir à la salle de vêtements ou nous apporter des vêtements, ou tout simplement nous faire une petite visite.

Les cours de français débiteront au Centre d'information et de référence pour femmes le 5 février 1979. Le but de ces cours est d'aider les immigrants et les anglophones à se familiariser à la langue française.

Le programme suivi est le programme **Français International** et le Centre donnera le premier et le deuxième niveaux. Les professeurs viennent de la CECM.

Le cours comprend 90 heures et dure 15 semaines. Il sera donné les lundi et mercredi de 10h à 13h et de 14h à 17h.

Les inscriptions auront lieu au Centre, du lundi 29 janvier au vendredi 2 février, de 9h à 17h. Les frais d'inscription sont de \$5.

Pour plus de renseignements appelez le Centre à: 842-4781-80.

AU BAS DE L'ÉCHELLE/RANK & FILE

2002, rue Hôtel de Ville Montréal, Qué. (514)842-0462

NE RESTEZ PAS ASSISES!



LEVEZ-VOUS
POUR DÉFENDRE VOS DROITS!



CONTACTEZ : AU BAS DE L'ÉCHELLE / RANK & FILE.

de 9h30 à 16h00 -

SERVICE D'ACTION JURIDIQUE

- SI VOUS DÉSIREZ CONNAÎTRE VOS DROITS AU TRAVAIL,
- SI VOUS VOULEZ LES DÉFENDRE AVEC D'AUTRES COMME VOUS,
- SI VOUS PENSEZ SOUFFRIR DE DISCRIMINATION,
- OU SI VOUS DÉSIREZ SEULEMENT DE L'INFORMATION :
 - références, montage et suivi de dossiers, service de plaintes, recours collectifs, groupes de travail, formation et action.

Je désire plus d'information sur AU BAS DE L'ÉCHELLE

Je désire devenir membre de AU BAS DE L'ÉCHELLE



MOUVEMENT DES FEMMES CHRÉTIENNES

2065 ouest Sherbrooke, no 154
Montréal H3H 1G6
Tél.: 935-5205

*"S'engager c'est accepter d'être dérangée, se déranger
c'est se libérer".*

Des cours qui portent fruits

J'ai participé à la première session de formation au Leadership I donnée à Lévis... J'ai trouvé ce cours éclairant, adapté à mes besoins, stimulant pour toute personne qui désire s'impliquer au niveau social.

Après avoir vécu cette expérience, j'ai proposé au MFC de l'Inter Montréal (Valleyfield, St-Jérôme, St-Hyacinthe, et Montréal) de suivre cette même session avec Gabrielle Hotte et Michèle Jean, tout le monde étant d'accord, nous avons organisé une fin de semaine à l'Accueil Jean XXIII de Rivière des Prairies. Travail ardu sans trop de répit mais formateur pour les intéressés! Ce fut un succès.

En avril dernier, une session en Leadership II étant offerte à Lévis, Thérèse Mandeville et moi, nous nous sommes inscrites comme participantes. Notre objectif était bien précis: faire l'apprentissage de méthodes de travail efficaces afin de pouvoir nous-mêmes animer nos groupes dans une session identique.

Ce qui fut pensé fut exécuté. En effet, les 3-4 et 5 novembre 1978, Thérèse et Marie-Thérèse donnaient la session Leadership II aux membres du M.F.C. de l'Inter Montréal et l'Evaluation recueillie est fort encourageante. Merci Gabrielle et Michèle de nous avoir pilotées avec autant de doigté... nous attendons maintenant Leadership III.

Marie-Thérèse Olivier

Association des Veuves de Montréal Inc.
120 ouest, boul. Saint-Joseph
Montréal H2T 2P6
276-3911

Réflexions suite à l'assemblée annuelle

Vous avez entendu un fort beau résumé du travail accompli par mes compagnes durant l'année écoulée. N'est-ce pas que c'était éloquent? J'en suis bien heureuse, fière et satisfaite; mais tout cela est maintenant en arrière et déjà dans nos souvenirs.

Regardons en avant, nous avons des projets, des petits problèmes. Le succès obtenu du recrutement est encourageant mais insuffisant. Il y a tant de besoins

inconnus qu'il nous faut découvrir; je pense aux veuves plus jeunes qui connaissent une période difficile. Après le départ du mari, le départ des enfants qui commencent à voler de leurs propres ailes, fait que la mère seule, parfois avec une santé chancelante cherche et ne trouve rien pour combler le vide... l'âge d'or c'est trop tôt, pour elle... les organisations de jeunes... ça ne répond plus à son attente.

Je pense que chez nous elles trouveront la compréhension dont elles ont besoin. Ayant vécu les mêmes épreuves, nous pourrions les aider. Nous avons besoin de vous, vous avez besoin de nous, ensemble nous trouverons des idées, nous en avons déjà, il y a tant de domaines à exploiter; sports à notre portée, bénévoles pour notre santé, cercle culturel pour l'épanouissement de notre esprit, journées de retraite et conférences pour les besoins de notre âme, etc. Chères amies, nous vous réservons un chaleureux accueil fait d'amitié, de compréhension et de joie de vivre.

A vous les aînées que nous aimons, à qui nous devons cet oasis de secours moral: "**Notre Maison**", venez, votre présence est précieuse, nous vous devons de vous choyer, nous sommes heureuses de le faire. Bienvenue...

Cécile Lachapelle, présidente.



Ligue des femmes du Québec
C.P. 164, Station Youville, Montréal, H2P 2U4

Nous avons besoin dans chacune de nos activités votre participation. Nous espérons mobiliser un nombre important de femmes lors de nos soirées, afin d'être plus efficace dans nos actions.

1979: C'est une année importante, c'est l'Année Internationale de l'enfant et le temps de se réunir pour notre congrès biennal.

Toutes celles qui sont intéressées à travailler au sein d'un comité pour la planification de l'AIE à Montréal, vous pouvez nous téléphoner et nous vous communiquerons la date des réunions.

Laurette Chrétien-Sloan.
tél: 277-7954

Le
Conseil
National des
Femmes Juives
du Canada



5575 Victoria, Suite 102
H3W 2R4
Tél: 733-7589

MONTREAL SECTION

An **ORIENTATION NIGHT** for new and prospective members was held on October 18, 1978. This was very successful in involving members in ongoing projects.

The first meeting in the **SARA SALOMON MEMORIAL SERIES** was held on September 27, 1978 featuring Julius H. Grey in a discussion of the B.N. Act and possible amendmenets. The second meeting in the series will feature Pierre Laurin. His topic will be "Reflections on the Quebec Scene by an Economist".

EXCITING NEW PROJECT IS "THREE D" - a tutorial program launched in four Talmud Torah Schools to help students cope with the pressure of a trilingual programme. About 40 volunteers are being trained to work in this project.

ONGOING PROJECT are **BLOCK PARENTS** (in conjunction with Project Genesis); **STUDENT AID** - loans and scholarships; **OPERATION COMMUNICATION** involving residents of a Senior Citizen apartment building to alleviate isolation, identify concerns through social interaction, and to stimulate discussion; **BOYS AND GIRLS LIBRARY** - The only library in the district open after school and during the summer holidays. Serves a largely immigrant population whose parents both work and cannot provide them with the educational background so necessary to succeed in school today; **KOSHER MEALS ON WHEELS**, Montreal Section supports the cost of meals of one unit from Maimonides Hospital and Home for the Aged and one unit from the Jewish Convalescent Hospital. Volunteer drives are supplied on a daily basis for one unit from Maimonides.

L'Association des Diplômés en Economie familiale
934 est, rue Ste-Catherine, bureau 235
Montréal H2L 2E9, Qué. Tél.: (514) 849-0905

ELECTION DE MADAME CARMELLE THERIEN-VAIU AU POSTE DE TRESORIERE DE LA FIEF

L'Association des Diplômés en Economie familiale est heureuse de vous informer qu'un de ses membres, madame Carmelle Thérien-Viau, a été élue au poste de trésorière de la Fédération Internationale pour l'Economie Familiale, à l'occasion de la rencontre du Conseil de la FIEF qui s'est tenue à Sligo, en Irlande, du 17 au 25 juillet 1978.

La Fédération Internationale pour l'Economie Familiale est un organisme qui regroupe des professionnels de l'Economie familiale oeuvrant dans plus de quarante-six pays. Depuis sa création en 1908, la Fédération a pour but de promouvoir l'éducation en économie familiale, aussi bien pour les jeunes d'âge scolaire que pour les adultes. Elle peut ainsi contribuer efficacement à l'amélioration de la vie familiale comme à celle de l'individu et de cette façon participer au développement économique de tous les pays.

Madame Carmelle Thérien-Viau a toujours été très active au sein de l'Association des Diplômés en Economie familiale et y a occupé, à tour de rôle, les postes de secrétaire et de présidente. Elle siège présentement au Conseil d'administration à titre de responsable du comité de liaison ADEF - ACd'EF - FIEF.

Cette affectation de l'un de nos membres à un organisme d'une telle envergure est un honneur qui rejaillit sur chacun de nous et qui consacre la qualité de son action et de sa participation à des organismes nationaux et internationaux.

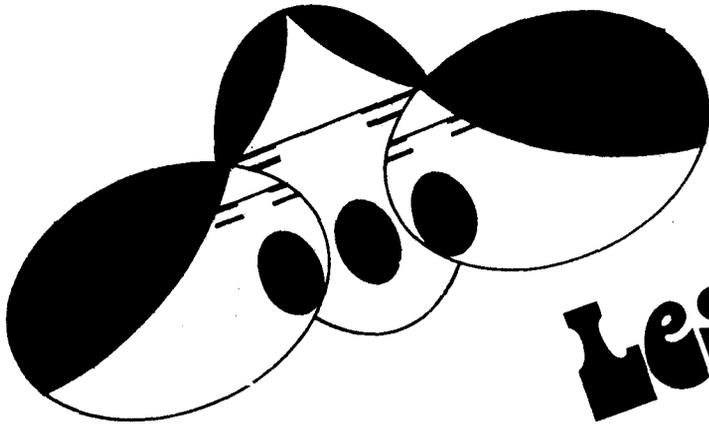
Pour information:

Mme Carmelle Thérien-Viau
Tél.: (514) 336-8237



**it will be a great day
when
our schools
get all the money
they need
and the air force
has to hold
a bake sale
to buy a
bomber**





LES FEMMES ont des choses à se DIRE...

Pour une volonté politique issue d'une approche globale...

Ceci est le texte présenté par le Conseil régional du Saguenay-Lac St-Jean lors de la rencontre députés-organismes féminins le 19 novembre dernier.

Nous sommes réunies, en une pensée commune, afin de vous présenter la situation des femmes d'ici dans une perspective provinciale car nous croyons que les questions qui concernent les femmes ne peuvent être résolues sans une volonté politique issue d'une approche globale, ayant pour but de nous reconnaître comme des partenaires égales en tout et partout.

Nous avons toujours été les filles de..., les mères de... et les épouses de... et il n'y aura que 50 ans, l'automne prochain, que nous avons été reconnues comme des personnes. Aujourd'hui, nous voulons être nous-mêmes, avec notre propre nom, le seul qui doit nous être reconnu sur les listes électorales comme en toutes situations, qu'il s'agisse d'obtenir du crédit, d'acheter une maison ou pour toutes signatures officielles et ce, sans référence au nom du père ou du mari.

Nous avons obtenu le droit de vote après de dures luttes, la révolution tranquille nous a donné le Bill 16, mais ce qui n'était qu'un point de départ semble s'être transformé en un point d'arrivée. Malgré l'Année de la femme, malgré Carrefour 75, malgré la pression de groupes féminins, malgré notre militantisme incessant, peu de changements ont été effectués. Si le rapport **Egalité et Indépendance** devait rejoindre les précédents sur les tablettes de vos ministères nous aurions alors la preuve de votre indifférence et vous nous obligerez à entreprendre un autre type d'actions.

Nous demandons au Gouvernement du Québec de prendre ses responsabilités dans les domaines de compétence qui lui sont propres.

Nous réclamons le droit de choisir d'être mère ou pas et il nous faut pour le réaliser des cliniques de planification des naissances et une organisation sociale favorisant la maternité: congés de maternité, garderies, allocations de soutien, etc., etc.

Nous voulons choisir nos métiers, professions ou carrières sans orientation définie selon le sexe, sans manuels scolaires sexistes et avec la reconnaissance du travail accompli au foyer ou au sein d'organisations bénévoles pour celles qui retournent aux études après avoir éduqué leurs enfants.

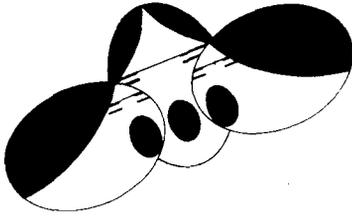
Nous voulons participer à la vie communautaire, sociale et politique, en dépit de barrières érigées par les hommes, malgré les coutumes et préjugés sociaux qui continuent à garder la majorité des femmes en état d'infériorité.

Nous voulons participer aux loisirs socio-culturels et sportifs, même si nous constatons que la majeure partie des sommes consacrées aux équipements sportifs servent au hockey et que nous sommes exclues de ce sport.

Nous voulons choisir de travailler au foyer avec participation au Régime des Rentes du Québec et pleine reconnaissance de notre rôle d'éducatrices des futurs citoyens et citoyennes, nous voulons accéder au marché du travail avec un salaire égal pour un travail de valeur égale au niveau de l'effort, des responsabilités, avec accès aux postes de direction, sans aucune discrimination.

Nous voulons être collaboratrices du mari dans la petite entreprise avec plein droit à un salaire décent comme à tous les avantages sociaux.

Nous voulons marcher sur la rue, fréquenter les lieux publics, sans raser les murs, sans risquer d'être attaquées, violées, pour être considérées ensuite comme la coupable et non la victime.



Nous ne voulons plus être perçues comme des objets sexuels par les concepteurs de la publicité et tous ceux qui se permettent l'exploitation éhontée du corps de la femme dans une société où la pornographie est source de rentabilité économique pour les uns et d'abrutissement pour les autres.

Nous demandons au ministre de la Justice qu'il accorde une attention particulière à la révision du Code civil, qu'il publicise les articles déjà adoptés, qu'il se préoccupe des difficultés des femmes délinquantes au niveau de la réinsertion sociale, qu'il ajoute des programmes spéciaux lors de la formation des policiers et des responsables de la justice pour leur permettre d'intervenir efficacement dans la situation des femmes victimes de violence.

De l'immense toile de fond dressée par le Conseil du statut de la femme, dans le rapport **Egalité et Indépendance**, se dégagent entre autres situations pénibles celles de la femme chef de famille à parent unique, de la femme de plus de 60 ans veuve, séparée ou divorcée, de

toutes celles qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté, des milliers de femmes sont dans ce cas.

D'autres situations retiennent notre attention: votre gouvernement rencontrera sous peu les autres gouvernements provinciaux et celui d'Ottawa, nous croyons que le plus urgent est d'amender l'article 96 de la Constitution Canadienne qui, paraît-il, a trait à la nomination des juges, la question des tribunaux familiaux étant devenue fort urgente à régler.

— L'Hôpital de Chicoutimi et la question des spécialités

— Les soins à domicile, l'absence de médecins traitants à l'urgence ou de médecins visiteurs pour les personnes âgées. (RE: Mme C. Moisan, secteur Arvida).

— Le chômage des femmes et les Projets PAT

— La pornographie, récemment, à Montréal, des femmes ont protesté contre un spectacle pornographique et 20 d'entre elles ont été arrêtées pour avoir troublé l'ordre public. Que faire alors, subir encore, encore et encore?

J'ai écrit cet article le 12 septembre. Depuis ce temps, j'ai beaucoup lu sur la question des bébés-éprouvettes et sur les transplantations de foetus chez les animaux.

Je pense qu'il faudrait qu'on statue sur l'avenir ou le devenir des foetus issus d'avortement spontané ou provoqué. Je vous demande d'étudier la question, dans l'état actuel de connaissances, rien ne nous assure qu'on ne pourra pas avant longtemps transplanter un foetus dans un autre utérus ou faire vivre un foetus dans un incubateur quelconque en dehors de la connaissance de ses parents.

Les femmes devraient réfléchir sur cette question et demander au Ministre de la Justice d'établir une ligne directrice s'il n'y en a pas actuellement. Si jamais je devais avorter aujourd'hui ou demain, j'exigerais de connaître ce qu'on a fait du produit expulsé, j'aurais trop peur qu'il serve à des fins autres que celles d'être enterré.

*Marthe Vaillancourt,
Arvida, le 12 septembre 1978.*

Me Marc-André Bédard,
Ministre de la Justice,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le ministre,

Récemment, les média d'information faisaient connaître au grand public certains des éléments essentiels de la réforme du droit civil québécois telle que proposée

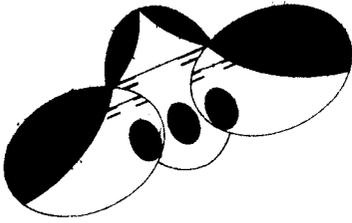
par l'Office de Révision du Code Civil. Deux questions retiennent particulièrement mon attention, pour le moment:

— le raffermissement de l'égalité entre les époux et leur accès égal à la gestion de l'autorité parentale.

— l'affirmation des droits de l'enfant, notamment de son droit à l'affection et à la sécurité.

La plupart des citoyens du Québec espèrent l'adoption rapide des modifications proposées. On a l'habitude de dire que les lois et les changements ne précèdent jamais les faits mais sanctionnent plutôt ce qui est déjà établi et bien établi, pourtant une loi civile, c'est ce qui organise les rapports sociaux et ce qui devrait dans une société en progrès exprimer, dans une certaine mesure, le dynamisme et l'évolution de la société qu'elle prétend régir.

C'est ainsi, que le long débat qu'a connu notre région, concernant l'établissement d'une clinique de planification familiale, m'a incitée à consulter une avocate pour apprendre que rien dans le Code Civil ne concerne le foetus et que rien n'indique la façon dont on doit en disposer. J'ai cependant entendu depuis qu'en certains endroits, notamment aux Etats-Unis, il est interdit de faire des expériences médicales sur les foetus avortés, de façon naturelle ou provoquée, mais qu'on s'apprête à reviser cette décision dans plusieurs Etats, suite à la naissance du bébé-éprouvette. Il y a aussi toute cette question des foetus qui doivent naître vivants et viables pour hériter de leurs parents. J'ai constaté que notre recueil de lois n'aurait donc pas seulement besoin de révision mais également d'innovations pour statuer sur le sort des foetus.



Loin de moi, l'idée de relancer le débat, vieux comme le monde, sur lequel bien des religieux et des laïcs se sont prononcés, avec plus ou moins d'à propos à savoir: — quand commence la vie — quand le fœtus est-il un être humain — à quel moment juridiquement parlant est-on une personnalité — qui doit décider à quel moment on est une personne. Ce que je désire manifester aujourd'hui, c'est mon étonnement devant l'exhibition de produit de l'utérus féminin pour obtenir des signatures contre l'avortement et l'utilisation de ces mêmes fœtus pour soulever un mouvement de répulsion contre les soi-disants méchantes mères avortées, sans jamais faire état ni de la responsabilité du père, ni des causes qui ont pu pousser ces femmes à envisager cette solution. Au contraire, on tend à perpétuer l'idée que c'est par égoïsme ou désir de luxe ou de possession de biens matériels que l'on recourt à l'avortement, niant en cela toutes les statistiques officielles ainsi que la réalité du vécu des femmes.

Il arrive que ce sont précisément les tenants de la théorie fœtus-être humain qui se permettent d'exhiber des fœtus en bocaux, lors des expositions agricoles ou des salons de la femme. Étrange que l'on prétende croire que les fœtus sont des êtres humains, qu'on prétende avoir le respect de la vie et qu'on n'ait pas le respect de la vie de la femme, le respect d'une décision, qui n'a rien d'une partie de plaisir. Étrange omission, étrange respect que celui qui ne concerne que certains faits, certaines personnes, comme si on ne devait qu'aimer ses amis et pas ses ennemis et ne défendre que certaines paix et pas la Paix.

Si l'on prétend faire oeuvre d'éducation en utilisant ainsi les fœtus humains, je m'objecte contre un tel procédé car, voyez-vous, Monsieur le ministre, j'ai la naïveté de croire qu'au Québec, depuis la fin de la grande noirceur, on n'éduque plus par la peur, par l'exploitation du sensationnel, par la négation de la sexualité dans sa dimension d'épanouissement.

Si on agissait ainsi dans un processus d'information médicale ou dans le contexte d'une éducation à la vie familiale, sous la supervision de professionnelles de la santé ou des services sociaux, je trouverais la chose plus acceptable, et encore, nous disposons maintenant de suffisamment de matériel didactique, de films, de diaporama, j'en ai moi-même utilisé lors de rencontres avec des étudiants.

Mais à mon avis, on est loin d'un objectif d'éducation ou de formation quand on situe cette exhibition dans le débat de l'avortement. Il faut retenir la dimension du message véhiculé: on veut culpabiliser, donner mauvaise conscience aux femmes qui oseraient envisager la possibilité d'un avortement. Les fœtus deviennent des objets publicitaires dont on se sert pour obtenir des appuis contre l'avortement, pour imposer ses propres convictions morales, ses jugements de valeur, pour faire croire que l'émancipation de la femme doit être réprimée car on

associe: avortement et émancipation de la femme, éducation sexuelle et dévergondage, domination mâle et survie de la famille. Ce me semble une sorte de territoire biologique qui risque de perturber, pour longtemps, des adolescents qui pourraient être ignorants du processus qui a engendré cette vie et qui le sont certainement des causes qui ont faites que ce potentiel de vie humaine ne s'est pas réalisé. Et s'il s'agissait du produit d'un avortement naturel, on induirait alors en erreur en laissant plus ou moins croire qu'il s'agit de produits d'avortements provoqués. Remarquez que ma répulsion envers cette supposée méthode d'éducation reste entière qu'il s'agisse de fœtus provenant d'avortement naturel ou provoqué ou de fœtus achetés au Mexique, comme on le mentionnait dans un quotidien québécois, la semaine dernière.

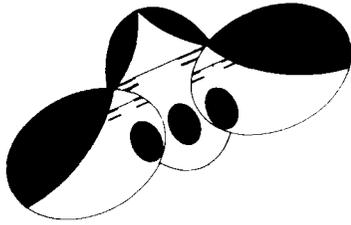
La presse écrite des pays occidentaux se scandalisait, ces dernières semaines, d'un certain commerce de cadavres, en Inde. Nous, au Canada, on ne s'embarrasse pas d'éthique légale ou morale pour exhiber les cadavres de fœtus, on n'a rien à envier aux commerçants de l'Inde, on fait un commerce différent, on est plus subtil, on s'en sert pour faire peur, pour moraliser de façon rétrograde, pour obtenir des signatures devant influencer les législateurs.

Et comme si on n'avait pas encore atteint la fin de l'hypocrisie et de l'aberration, on fait de l'avortement un problème de femmes au lieu d'un problème social, on refuse les cliniques d'éducation et d'information, seul moyen de diminuer l'avortement, on se soucie peu de rendre les pères responsables de leurs paternités moralement et matériellement et l'on pousse encore plus loin en essayant de faire de cette question un autre débat Fédéral-Provincial.

Je compte sur vous, Monsieur le ministre, pour interdire à ces fossoyeurs du dimanche l'utilisation de fœtus humains à quelque fin que ce soit. Je regrette qu'on doive intervenir sur une question comme celle-là quand on prétend être une société civilisée, mais il faut se rappeler que c'est hier, hier seulement, qu'on brûlait les femmes car on les croyait sorcières, et que c'est aujourd'hui, aujourd'hui encore, qu'on excise les femmes en certains pays, qu'on les mutilé, qu'on les coud et recoud selon ses caprices, qu'on arrête les prostituées et pas leurs clients et qu'on condamne les femmes dans les questions d'avortements, elles, et elles seules comme si toutes concevaient par parthénogenèse.

J'attends de vous également une réponse à ces quelques questions — d'où proviennent les fœtus exhibés présentement — a-t-on obtenu une autorisation de la mère ou du médecin pour utiliser les fœtus — de quoi pourrait être accusé quelqu'un qui détruirait ces bocaux lors d'une prochaine exposition.

Je profite de cette missive pour vous demander s'il serait possible de me fixer une rencontre où des questions connexes pourront être abordées.



En espérant que vous porterez la plus grande attention à cette lettre, je vous prie Monsieur le ministre, d'accepter l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marthe Vaillancourt.

JANVIER 1979

Bonjour chères amies de la Fédération!

Eh, oui — les femmes ont des choses à dire... et à faire !!!

Comme en font foi les découpures de presse que je vous fais parvenir, et qui concernent deux membres très actifs de la FFQ dans la région.

J'aimerais aussi vous remercier pour l'intérêt qu'a suscité le récent bulletin de la fédération; c'est pour nous, une véritable source de renseignements et d'informations à l'échelle du Québec.

Félicitations à toutes les ouvrières qui y participent si activement!

**A bientôt,
Suzanne Bonneau,
Jonquière.**

TRIBUNE

Les membres de la FFQ sont invitées à nous faire parvenir leurs opinions, leurs commentaires et leurs suggestions sur tous les sujets qui intéressent les associations et les membres de la FFQ.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CRÉDIT Impôt-enfant

Plusieurs mères de famille doivent pour la première fois remplir une formule d'impôt.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social invite les associations et organismes communautaires à aider les mères à remplir leur formule de demande.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le bureau de la Santé et du Bien-être social le plus près et en cas de difficultés avec monsieur M.T. Keam, directeur général, Programme de la sécurité du revenu, Immeuble Brooke Claxton, Paroc Tunney, Ottawa, Ontario K1A 0L4.

Une demande de Louise Dulude

Je travaille en ce moment à la préparation d'un rapport sur la femme et la pauvreté pour le Conseil national du Bien-être social. Comme j'en suis à la première

étape du projet, qui consiste entre autres à découvrir ce qui s'est déjà fait dans le domaine, il me serait très utile si tu pouvais demander aux membres de la FFQ (ou du moins aux plus actives que tu contactes souvent) de me signaler toute recherche, enquête, etc... dont elles ont connaissance à ce sujet. Toute personne désirant me contacter peut soit m'écrire au Conseil du Bien-être ou m'appeler à frais virés à Ottawa (no 1-613-992-7654).

Louise Dulude

Modifications entourant la délivrance des passeports

Le Bureau des passeports du ministère des Affaires extérieures a annoncé que les modifications aux formalités relatives à la délivrance de passeports aux femmes mariées sont maintenant en vigueur au Québec.

A la suite de modifications récentes au Code Civil du Québec, les Québécoises mariées peuvent dorénavant être traitées sur un pied d'égalité avec les femmes de toutes les autres provinces, relativement aux demandes de passeports pour leurs enfants mineurs.

On s'attend à ce que les formules de demandes révisées soient disponibles au milieu de l'été. Comme ces nouvelles modalités sont maintenant en vigueur, les personnes qui utilisent les anciennes formules de demande ne doivent pas tenir compte des exigences en ce qui a trait à l'obtention de la signature du mari.

TROISIÈME ÂGE ET CULTURE

Objectifs de ces rencontres:

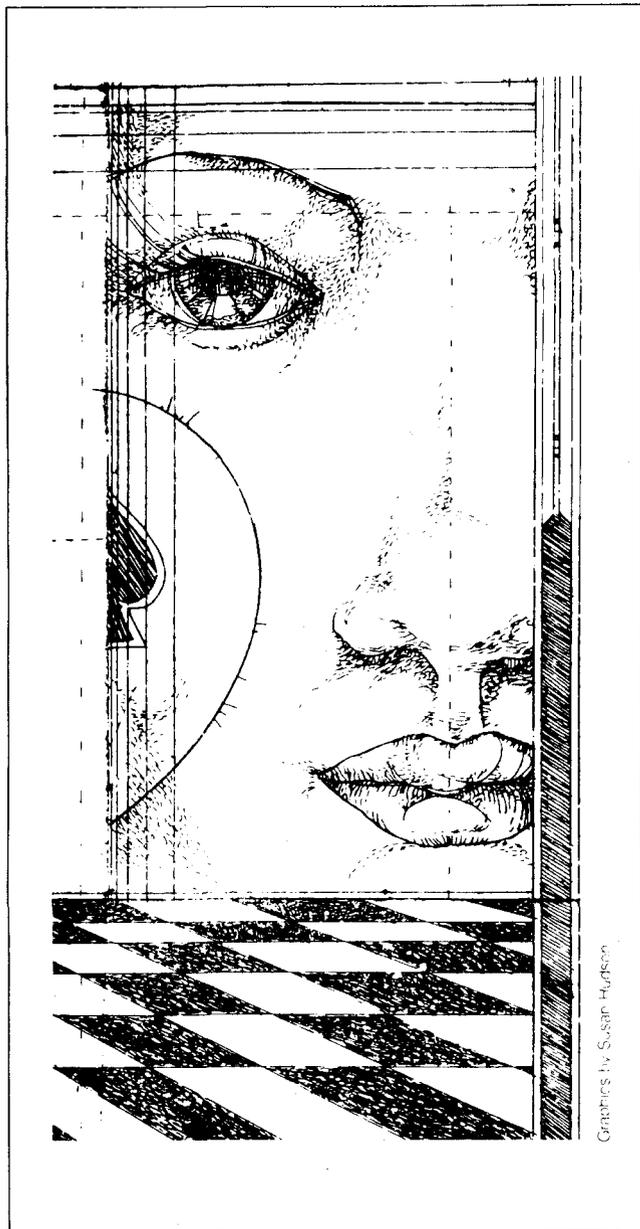
- recherche d'un épanouissement personnel, d'une stimulation intellectuelle;
- formation de nouveaux réseaux de relations;
- recherche de valeurs qui permettent d'avancer en âge avec dignité et de travailler à créer un nouvel art de vivre.

Dans le cadre de ce programme, on offre aux adultes, retraités ou non, un lieu de services, de rencontres, d'éducation ou de réflexion.

Le centre **Troisième âge et culture** vient d'achever une nouvelle session d'étude qui a regroupé près de 300 membres dont une majorité de femmes. Toute personne intéressée à participer à un atelier (littérature, politique etc.) ou à des rencontres sur des problèmes variés (santé, législation etc.) au second semestre - vers la mi-mars 1979 - peut obtenir des renseignements sur ce programme en communiquant avec Madeleine Préclaire à 342-1624.

Les rencontres ont lieu

Au Collège Brébeuf
5625, Decelles, Montréal
342-1320
Autobus 51 et 129



Institut pour les études de la femme

L'université Concordia de Montréal a annoncé l'ouverture, en septembre 1978, d'un Institut pour les études de la femme. Provisoirement appelé Institut Simone de Beauvoir, il tentera d'offrir un milieu qui incitera les femmes à développer leurs aptitudes personnelles, sociales et intellectuelles. Ses principaux objectifs sont de créer un climat où règnera un esprit d'entraide et d'amitié et, grâce à son programme d'études, de donner une formation intellectuelle permettant de comprendre la situation des femmes en tant qu'individus et en tant que groupe.

Tous les professeurs de l'Institut ont, pendant plusieurs années, participé à des travaux de recherche ou enseigné dans des domaines liés aux études de la femme, et ils représentent toutes les disciplines de la Faculté des Arts. Les cours dispensés seront, entre autres, Identité et Image de la femme: Attitudes historiques ou Approches contemporaines, Théorie de la discrimination, Oeuvres littéraires de femmes, et La femme, les droits de la personne et la loi.

La première directrice de l'Institut sera Madame Mair Verthuy.

Pour de plus amples renseignements, écrire à l'adresse suivante:

Institut pour les études de la femme
Université Concordia
Campus Sir George Williams
1455 ouest, boul. de Maisonneuve
Montréal (Québec)
H3G 1M8

COUP D'OEIL SUR LA SCÈNE POLITIQUE ET SOCIALE

Comité national d'action sur le statut de la femme,

40, Av. St. Clair est, Suite 306,
Toronto M4T 1M9. Tél.: (416) 922-3246

Le prochain Congrès annuel aura lieu du 23 au 26 mars 1978.

L'endroit est le même que l'année dernière

l'hôtel Skyline (Ottawa)

Cette année, le vendredi 23 mars fera partie importante et intégrante du Congrès. Les entretiens débiteront à 10h. le matin et dureront toute la journée. Nous passerons en revue les événements au cours de la dernière année concernant la situation de la femme et prendrons en considération les moyens de rendre notre organisme plus efficace.

La séance d'ouverture, samedi, offrira une table ronde sur **Les réalités d'ordre financier pour les femmes en 1979**. Tenant compte de 1979 — **Année de la personne et Année de l'enfant**, les membres de la table ronde passeront en revue la situation de la femme (travailleuse rémunérée, ménagère, prestataire des versements destinés aux familles), les pensions de vieillesse, l'assurance-chômage et les services de bien-être social. Le reste de la journée sera consacrée aux ateliers.

Notre programme comprend également un banquet, et un atelier sur le lobbying.

A la séance plénière du 25 mars, se tiendra l'élection

des membres du Conseil d'administration pour 1979 à 1980. Nous encourageons à nos membres de proposer des candidates aux postes du Conseil d'administration.

Des rapports sur les activités du CNA au cours de la dernière année seront également présentés lors de la séance plénière.

Le lundi 26 mars, nous serons de nouveau sur la Colline parlementaire pour faire les couloirs. Nous avons l'intention de nous réunir avec le Caucus de chacun des quatre parties fédérales et, bien munies d'un document mis à jour sur les préoccupations et les besoins des femmes, de rendre visite aux députés. Ce n'est qu'en établissant ce contact direct avec les députés que nous arrivons à faire valoir nos idées et nos points de vue.

Kay Macpherson
présidente

Jean Woodsworth, présidente
Comité organisateur du
Congrès annuel



1979-Année
Internationale de l'Enfant

323, rue Chapel
Ottawa, Ontario K1N 7Z2
(613) 238 6520

CRITERES POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

La Commission canadienne pour l'Année internationale de l'enfant a rendu public ses critères pour l'octroi de subventions visant à aider au développement de projets pour l'Année internationale de l'enfant.

Ces critères s'appliqueront aux trois genres de projets que la Commission entend subventionner: des projets impliquant la participation directe des enfants, des projets **pour** les enfants, tels les groupes de pression et des projets **sur** l'enfant, tels les projets d'information. Les critères sont:

1. Les subventions de fonctionnement seront accordées à des groupements communautaires sans but lucratif. Aucune subvention d'immobilisation ne sera versée.

2. Les subventions individuelles ne seront accordées qu'aux personnes faisant partie d'un groupe communau-

taire ou d'un groupe de personnes partageant les mêmes intérêts.

3. La Commission subventionnera les projets jusqu'à concurrence de:

- \$1,500 pour les individus;
- \$5,000 pour les groupes communautaires;

La date limite pour les demandes de subvention est:

- le 30 mars 1979.

En plus de distribuer des subventions, la Commission offre un éventail d'autres services. Son objectif est d'encourager "la participation étendue des individus, communautés et organismes dans des activités visant à faire avancer les droits, les intérêts et le mieux-être des enfants, dans le contexte de leur famille et de la société".

Les groupes et individus intéressés à obtenir une subvention, ou de l'information sur l'Année internationale de l'enfant, sont invitée à écrire à:

La Commission canadienne:
1979 - Année internationale de l'enfant
323 rue Chapel
Ottawa (Ontario) K1N 7Z2

ou communiquer avec Tom Schatsky ou Monique Ponée:
(613) 238-3483

A la FFQ, Madeleine Gariépy-Dubuc, commissaire pour l'AIF, pourra donner aux membres des renseignements supplémentaires: 844-7049 ou 844-6898.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME



IL EST TEMPS QUE LE GOUVERNEMENT PASSE AUX ACTES

Claire Bonenfant

Québec, le 19 décembre 1978 — "Il est temps que le gouvernement québécois respecte ses engagements et qu'il dise clairement où il se loge en matière de condition féminine."

Ainsi réagit la présidente du Conseil du statut de la femme, madame Claire Bonenfant, devant le retard que met le gouvernement à faire connaître son mémoire politique, qui devait pourtant être prêt le 15 novembre dernier.

"Le Conseil du statut de la femme a produit dans les délais prévus sa politique d'ensemble "Pour les Québécoises, égalité et indépendance". Il semble que le gouvernement soit incapable d'en faire autant!" a-t-elle ajouté.

Pourtant, l'heure des réalisations est venue et le Conseil du statut de la femme demande au gouvernement québécois de se pencher dans les plus brefs délais

1) Sur la convocation de la commission parlementaire de la Justice pour étudier le projet de réforme du Code civil.

2) Sur les mécanismes de concertation entre les ministères pour favoriser une approche globale de la condition féminine.

3) Sur les mécanismes de contrôle pour lutter contre le sexisme dans la publicité.

4) Sur les mécanismes de lutte contre le sexisme dans l'appareil de l'éducation.

De plus, le CSF demande au gouvernement ce qu'il entend faire

- 1) pour contrer la violence faite aux femmes;
- 2) pour favoriser chez les femmes une meilleure santé physique et mentale;
- 3) pour assurer aux femmes un véritable congé de maternité;
- 4) pour instaurer des services de gardes, diversifiés et multiples en privilégiant la participation des usagers.

A cet égard, il s'interroge sur l'existence réelle ou fictive de la commission des services de garde pourtant annoncée il y a plus de 2 mois par le ministre d'état au développement social, Monsieur Pierre Marois.

Le CSF, appuyé en cela par une majorité de Québécoises, ne se contente plus de promesses d'agir. "Nous voulons que le gouvernement passe aux actes" de conclure Madame Bonenfant!



Conseil consultatif de la situation de la femme

Nouvelles nominations au Conseil consultatif de la situation de la femme

L'honorable Marc Lalonde, ministre chargé de la situation de la femme, a annoncé la nomination de plusieurs nouveaux membres au Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme. A la même occasion, il a reconnu l'apport précieux fourni par les membres dont le mandat est maintenant expiré — Maria Eriksen de Calgary, Shirley Black de Regina, Mary Matthews de Toronto, Norah Cassidy Froot d'Ottawa et Raizel Macklovitch de Montréal.

Les nouveaux membres, dont le mandat de trois ans entre en vigueur immédiatement, apportent une expérience variée au Conseil. Les personnes nommées sont les suivantes:

● Doris Anderson, Toronto — auteur d'ouvrages à succès, ancienne rédactrice en chef de "Chatelaine", championne bien connue des droits de la femme.

● Gaby Lasry, Montréal — membre de la *Women's Federation of Allied Jewish Services* de Montréal; Mad. Lasry poursuit actuellement des études en vue d'obtenir une maîtrise en linguistique de l'Université de Montréal.

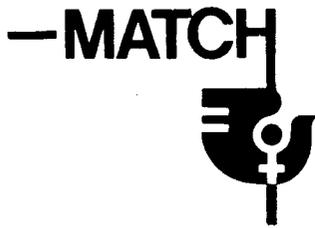
● Irène Fournier-Chabot, Ferland (Sask.) — vice-présidente nationale de la Fédération des femmes canadiennes-françaises depuis 1973; ancien commissaire des Guides du Canada (région de l'ouest du Canada); ancien membre du conseil scolaire local et du conseil d'administration de l'hôpital local.

● Dorothy Groves, Calgary — ancienne présidente de la section locale de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, ancienne présidente de la *Birth Control Association* de Calgary, infirmière de profession, membre actif du Conseil de la situation de la femme de Calgary.

● Rhoda Witherly, Prince Rupert (C.-B.) — membre actif du groupe local "options for Women", annonceur pigiste pour la Société Radio-Canada dans le nord de la Colombie-Britannique.

● Meeka Kilabuk Wilson, Pangnirtung, T. du N.-O. — adjointe administrative du président d'Inuit Tapirisat du Canada, ancienne secrétaire-trésorière de cette organisation, fondatrice d'une garderie de jour à Frobisher Bay.

Le gouvernement du Canada a également renouvelé le mandat des membres suivants: Henry Karpus, Toronto; Norrie Preston, Victoria (C.-B.); Ann Dea, Edmonton; et Doris Serne, Saskatoon.



MATCH AIDE LES FEMMES À S'AIDER ELLES-MÊMES

ALMA — Aider les femmes à s'aider elles-mêmes est le but poursuivi par le réseau MATCH. Centre non gouvernemental de coordination et de liaison ayant pour but de répondre aux besoins exprimés par les femmes du Tiers-Monde, MATCH n'est pas tout à fait inconnu dans la région.

En effet, Marguerite Bergeron-Tremblay, membre active, a déjà défendu un projet d'un puits en Tanzanie, pour lequel elle avait recueilli les \$600 nécessaires.

Cette fois, elle récidive, avec un second projet destiné à initier des femmes à l'élevage, des chèvres, aux Philippines.

"Le processus qui me plaît, explique Marguerite Bergeron, est que les femmes indigènes s'impliquent en soumettant un projet identifié par une femme indigène provenant de la population concernée. Ce projet est étudié et jugé valide par un critique qualifié dans le développement international avant d'être accepté par le centre MATCH. Puis ce sont les femmes de notre pays qui apporteront la coopération financière que nécessite la mise en oeuvre du projet par les femmes indigènes requérant les ressources."

Naissance de MATCH

C'est en 1975, année internationale de la femme, que MATCH a été créé, suite de la conférence de Mexico. Norma Walmsley et Suzanne Johnson contactèrent plusieurs participantes afin d'établir les premières structures du centre international MATCH, dont le siège social est à Ottawa. Le réseau est composé d'organismes membres et d'individus.

A travers le monde, les femmes qui identifient les besoins et mettent sur pied des projets dans leurs pays respectifs sont intégrées au réseau de MATCH.

MATCH agit aussi comme source de référence pour les groupes canadiens désirant l'aide ou la collaboration des femmes du Tiers-Monde.

MATCH accueillera toute suggestion de noms de personnes à contacter au Canada et outre-mer.

C'est un programme complémentaire et supplémentaire aux programmes de développement international des autres agences, gouvernementales et non gouvernementales.

En faisant participer plus activement les femmes et spécialement les individus et organismes féminins qui ne se préoccupent pas actuellement de la question, MATCH vise l'intégration totale des femmes au processus de développement.

Comme l'explique Mme Bergeron-Tremblay, le véritable développement ne peut s'effectuer qu'à condition que les personnes affectées par un programme ou projet puissent y participer totalement depuis la planification



jusqu'à la mise en oeuvre. Elles seules connaissent les multiples facettes sociales et culturelles de leurs contextes susceptibles d'assurer le processus d'actualisation de leurs projets. Trop souvent, les technocrates du développement international ont passé outre la consultation avec les femmes. Pourtant, ce sont les femmes qui sont le plus près de problèmes de base: nutrition, santé, éducation, eau potable. Elles sont plus aptes à proposer les solutions adaptées à leur situation."

L'organisation de MATCH compte un centre de coordination des projets qui reçoit les soumissions de projets, localise les ressources spécifiques requises, obtient les subventions d'appoint. Une banque de talents qui repère les femmes compétentes, associe les ressources aux exigences du projet, et un centre national de ressources et d'information.

(Reportage de Christiane Laforge — Le Quotidien, Chicoutimi, mercredi le 27 septembre 1978)

EN COLLABORATION AVEC LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

LES ASSOCIÉS BÉNÉVOLES QUALIFIÉS AU SERVICE DES JEUNES

OBJECTIF

Le programme vise à aider le jeune en difficulté à découvrir sa propre identité en faisant appel à sa participation à des expériences appropriées partagées avec le bénévole, favorisant ainsi cette découverte.

Pour tous renseignements téléphonez à Mme Gisèle Beauchemin, secrétaire.

Tél.: 331-2599

Institut de Formation et de
Rééducation de Montréal
55 ouest, Boul. Gouin, Montréal,
Québec, H3L 1H9

Un stage débutera le 8 mars prochain.

Le prix Yvette-Rousseau jusqu'à mars

Les responsables du Prix Yvette-Rousseau font part à toutes les intéressées que la date prévue pour la fin du concours est reportée au 1er mars 1979

Le prix Yvette-Rousseau, forum de la pensée féminine au Québec, a choisi comme thème cette année "la famille"

Celles qui veulent participer à ce concours doivent donc faire parvenir leurs travaux à: Prix Yvette-Rousseau, case postale, 1055, succursale Desjardins, Montréal, Québec, H5B 1C2.

Initiatives de membres de la FFQ au Saguenay

LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT AURA PIGNON SUR RUE



CHICOUTIMI (CL) — Le Centre de bénévolat de Chicoutimi aura pignon sur rue. Incorporé le 10 juillet 1978, ce centre est une initiative de madame Cécile Roland-Bouchard, bien connue pour son action bénévole depuis de nombreuses années dans la région.

Situé au 38, Racine ouest, le Centre de bénévolat veut principalement encourager les initiatives de bénévolat déjà existantes, les améliorer ou encore en susciter de nouvelles.

"Très souvent, déclare Mme Bouchard, des personnes voudraient devenir bénévoles et ne savent ni où s'adresser, ni en quel domaine s'orienter."

C'est aussi cette lacune que veut combler le centre, avec l'intention de former des bénévoles compétents et de les orienter là où il y a des besoins. Comme l'explique la fondatrice, l'action bénévole ne crée pas des besoins, elle répond plutôt à ceux qui existent déjà.

Mais pour cela, une formation est utile, laquelle se fera sous forme de session d'étude, portant en première partie sur des notions générales de base, puis spécialisée en fonction du lieu où veut intervenir la personne bénévole.

Ce centre se veut semblable à ceux qui existent partout dans la province de Québec.

Décidée en mars 1978, la création de la nouvelle corporation a été faite par un comité organisateur de douze personnes, dont plusieurs continuent à siéger sur l'actuel conseil d'administration.

Plusieurs comités ont été mis sur pied pour atteindre les objectifs du centre. Il y a un comité jeunesse confié à Me Estelle Tremblay et M. Michel Lavoie; un comité âge d'or, confié à Mme Delly Brodeur; un comité santé, confié à Mme Cécile Roland-Bouchard; un comité mères célibataires, confié à Mmes Anne-Pascale Maltais et Sylvie Savard; un comité finances, confié à MM. Paul Baumont et Wilbrod Imbeault et un comité recrutement confié à Mme Suzette Carrier.

Les autres membres administrateurs sont MM. Yvon-Robert Côté, Serge Picard et Mmes Fernande Robichaud et Brigitte Morin.

FÉLICITATIONS

Sheila Finestone, la présidente de la FFQ, est l'un des directeurs régionaux pour l'application de la loi de la protection de la jeunesse. Elle est la seule femme occupant cette fonction en ce moment.

Michèle Jean et Marie Pinsonneault, deux ex-membres du Conseil d'administration de la FFQ, ont été nommées membres du Conseil du statut de la femme du Québec.



Francine Fournier, numéro 2 de la Commission des droits

L'Assemblée nationale vient d'approuver à l'unanimité la nomination de Mme Francine Fournier au poste de vice-présidente de la Commission des droits de la personne du Québec.

Cette nomination vient combler le poste laissé vacant par le départ de M. Maurice Champagne-Gilbert. Mme Fournier devient ainsi, avec le président, Me René Hurtubise, l'un des deux commissaires permanents de la Commission, laquelle compte également neuf commissaires à temps partiel.

Diplômée en sciences politiques de l'Université de Montréal, Francine Fournier a d'abord enseigné cette discipline durant cinq ans à la même université, pour ensuite effectuer diverses recherches spécialisées au ministère de la Fonction publique du Québec.

En 1973, elle devient secrétaire du Conseil du statut de la femme, jusqu'à ce qu'elle entre au service de la Commission des droits de la personne, en 1976, comme directrice du Service de la recherche.

Membre de plusieurs conseils et associations, dont le Conseil canadien de recherche en sciences sociales, la Commission de la télé-université et l'Office franco-québécois de la jeunesse, Mme Fournier est également l'auteur de nombreuses publications, dont une recherche effectuée dans le cadre de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada intitulée **La participation politique des femmes au Québec** (1971). Cette recherche a été faite grâce à une subvention de la FFQ dans le cadre des recherches pour la Commission royale d'enquête. La FFQ avait engagé Francine Fournier pour effectuer cette recherche.



A Jonquière Margot Tapp-Desbiens a été nommée directrice de l'information aux Editions du Réveil, ce qui comprend des journaux de Jonquière, Chicoutimi et La Baie. La circulation de ces trois journaux atteint quelque 47,000 copies.

PUBLICATIONS

Des femmes au pouvoir, Sylvia Morin et Gaétane Fournier, Editions Sherbrooke, C.P. 1001, Sherbrooke J1H 5L3.

Le centre blanc, Nicole Brossard, Editions l'Hexagone.

Trac femmes, Cahiers du Théâtre expérimental de Montréal.

La maternité castrée, Francine Lemay, Editions Parti Pris, collection Délire.

O.K. boss, Thérèse Dubal, Editions Libre Expression.

Le foyer de l'insurrection, collectif, Editions l'Insoumise, distribué par les Editions du Remue-Ménage.

Si on me donne la parole, propos de Moena Viezzer recueillis par Domitila B. de Bluergana, Editions Maspero.

Un bébé en analyse, Mariella Colin, Editions Pierre Horay.

Je veux rentrer à la maison, Christiane Collange, Editions Grasset.

Aux feux du jour, Annie Leclerc, Editions Grasset.

Le bois de la nuit, Djuna Barne, Editions du Seuil.

Un lit à soi, Evelyne Le Garrec, Editions du Seuil.

Ma vie revue et corrigée, Christiane Rochefort, Editions Stock.

Les destins ambigus, Lucie Faure, Editions Grasset.

Dis-moi comment tu vis, Agatha Christie, Editions Stock.

Notes intimes, Marie Noël, Editions Stock.

Mariage de Lucie Henriquez, Nine Moarti, Editions Jean-Jacques Pauvert.

Ecris et tais-toi, Emma Santos, Editions Stock.

Mourir d'absence, Maren Sell, Editions Grasset.

Ce que je crois, Françoise Giroud, Editions Grasset.

Une petite fille du siècle, Louise Weiss, Editions Albin Michel.

Lette ouverte à ma femme, Georges Wolinski, Editions Albin Michel.

Une femme en exil, Madeleine Chapsal, Editions Grasset.

Le cahier volé, Régine Desforges, Editions Fayard.

On tue les petites filles, Leila Sebbar, Editions Stock.

Victoria, Anka Muhlstein, Editions Gallimard.

La mère empêchée, Paule Biron, Editions du Seuil.

Techniques du bien-être, Evelyn de Smedt, livre de poche.

Lettres de la vie littéraire, Albertine Sarrazin, livre de poche.

La ventriloque, Claude Pujade-Renaud, Editions des femmes.

La passion selon G.H., Clarice Lispector, Editions des femmes.

Adieux à Marguerite Yourcenar, nouvelles occidentales, Florence Dupont, Editions des femmes.

Enfers, Lidia Falcon, Editions des femmes.

Louise Michel l'indomptable, Paule Lejeune, Editions des femmes.

Les enfants du Polisario, Djamila Olivesi, Editions des femmes.

Le guide de la Québécoise, volume 1, numéro 1, les productions les trois filles du roi.

Femmes d'ici, volume 13, numéro 5, publication de l'AFEAS, 180 est Dorchester, suite 200, Montréal H2X 1N6. 514-866-1813.

Le grain de sel, publié par la Direction générale de l'éducation des adultes, ministère de l'Education, Edifice G, 21e étage, 1035, rue Lachevrotière, Québec G1R 5A5. 418-643-3442.

Femme d'action, publié par la Fédération nationale des femmes canadiennes françaises, 1 rue Nicholas, Ottawa K1N 7B6.

Dérives, nos 14-15, texte de Francine Saillant, **Du poétique au féminin. C.P. 398, Succursale M, Montréal H1V 3M5, 514-739-6469.**

Cinq millions de femmes

Le Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme a publié la première de trois études sur la femme et le travail. "Cinq millions de femmes: Une étude de la femme canadienne au foyer" examine la situation sociale et économique des femmes qui, par choix ou par nécessité, travaillent au foyer et y assume la plus grande partie des responsabilités.

Le rapport analyse les ouvrages actuels sur les heures consacrées au travail au foyer et sur la valeur économique de ce travail. Il examine également les propositions destinées à "... reconnaître la valeur sociale et économique du travail au foyer... sous l'angle de leur potentiel en vue d'accroître la liberté de choix et la sécurité économique des femmes".

Pour de plus amples renseignements, ou un exemplaire gratuit, écrire à l'adresse suivante:

Conseil consultatif de la situation de la femme
C.P. 1541
Succursale B
Ottawa (Ont.)
K1P 5R5

FEMME DU QUÉBEC

**UNE REVUE QUÉBÉCOISE
UNE REVUE D'INFORMATION
UNE REVUE DIFFÉRENTE**

Des chroniques en sexologie, psychologie, consommation, droit, un dossier chaque mois, des dénonciations sexistes, des innovations... et de l'humour!

FEMME DU QUÉBEC MA REVUE

En vente dès le 10 mars dans tous les kiosques de la province. Abonnement: \$10./année (12 numéros).

Pour renseignements:

FEMME DU QUÉBEC INC.
543 St-Clément
Montréal, H1V 3C8

STATUT, UNE PUBLICATION DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME

DEMANDE D'ABONNEMENT A STATUS/STATUT

A l'attention du: **Comité national d'action sur le statut de la femme, 40, av. St-Clair est, suite 306, Toronto M4T 1M9**

Vous trouverez ci-inclus \$3 pour chaque abonnement
au
Montant total ci-inclus \$ _____

Nom: _____

Adresse: _____

(Ville/Province/Code postal)

Cochez l'un des suivants:

Nouvel abonnement

Renouvellement

Abonnements supplémentaires; adresses sur la liste
ci-jointe

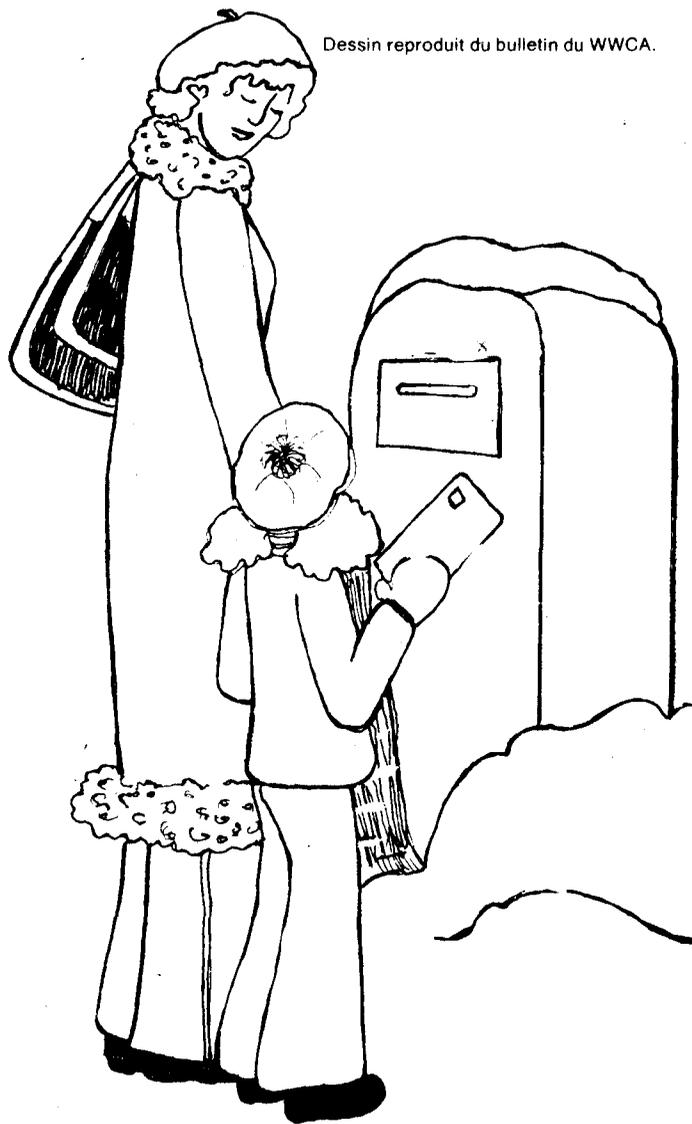
Membre de (s'il y a lieu): _____

Téléphone: _____

DON

Je voudrais contribuer au travail du Comité national d'action sur le statut de la femme. Vous trouverez ci-inclus \$ _____

Dessin reproduit du bulletin du WWCA.



**LE TEMPS DU
RENOUVELLEMENT DES**

**COTISATIONS
EST ARRIVÉ!**

**POURQUOI CHACUNE
D'ENTRE NOUS NE
PROFITERAIT-ELLE PAS
DE L'OCCASION POUR
RECRUTER DE NOUVEAUX
MEMBRES AUPRÈS
DES AMIES?**

**PENSONS-Y
ET
AGISSONS!**

LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

1600, RUE BERRI SUITE 3115 MONTRÉAL, QUÉ. H2L 4E4

BULLETIN D'ADHESION A LA F.F.Q.

\$10. COTISATION ANNUELLE
(de janvier à décembre)

RENOUVELLEMENT NOUVELLE ADHESION

NOM. VILLE. CODE POSTAL.

TEL.: RESIDENCE. ADRESSE.

TRAVAIL.

OCCUPATION ACTUELE.

INTERETS PARTICULIERS:

INTERESSEE A SERVIR DANS UN COMITE

- FEMME ET LA POLITIQUE
- FEMME ET LE TRAVAIL
- FEMME AU FOYER

- SECRETARIAT EDUCATION
- CONGRES ACTION SOCIALE
- PROJETS DE LOIS

SOMMAIRE

Editorial: Les droits de la personne c'est l'affaire de tout le monde Sheila Finestone	PAGE 2
Activités de la FFQ	PAGE 3
La refonte des statuts et règlements de la FFQ Lucienne Aubert	PAGE 4
Interventions	PAGE 6
Education	PAGE 7
Dossier: La publicité sexiste – Rapport du YWCA	PAGE 9
Conseils régionaux	PAGE 11
Associations	PAGE 14
Les femmes ont des choses à se dire	PAGE 19
Informations générales	PAGE 23
Coup d'oeil sur la scène politique et sociale	PAGE 24
Publications	PAGE 29

ISSN 0700-4621

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Comité du bulletin: responsable: Lise Chevrier-Doucet; rédactrices: Christiane Bacave, Monique Roy, en collaboration avec la coordonnatrice de la F.F.Q.: Nicole Boily.

Secrétariat: Raymonde Beauchamp. Centre de renseignements et de documentation: Marguerite Syrie.

Le Bulletin paraît cinq fois l'an entre septembre et juin et est publié grâce à une subvention du fonds spécial du Ministre chargé de la situation de la femme, M. Marc Lalonde.

La reproduction des textes publiés dans le Bulletin est autorisée avec l'identification de la source.

Les membres en règle de la F.F.Q. reçoivent le Bulletin gratuitement. Les personnes résidant à l'extérieur du Québec et désireuses de recevoir le Bulletin peuvent s'abonner.

abonnement pour un an (cinq numéros) \$3.00

abonnement de soutien

Nom:

Adresse:

Versements par chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le bulletin de la F.F.Q.

1600 rue Berri

Bureau 3115

Montréal H2L 4E4

Tél.: 514-844-7049 ou 514-844-6898